

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR STS.

Le présent document reçoit l'approbation totale de STS

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)

27/07/2021

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

<p>Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée</p>

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans la promotion immobilière de logements.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de commercialisation. Tout retrait d'un des futurs acquéreurs pourrait engendrer du retard d'encaissement venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé au risque lié aux travaux. Tout retard pourrait engendrer des pénalités venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus a mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 180 000€. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement
--

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

STS, est une SAS de droit français ayant établi son siège social au 260 Chemin de la Tour de l'Evêque, 30000 Nîmes et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 439 235 375. Son site internet est le suivant : <http://www.stspromotion.com/>

2. Activité de l'Emetteur

STS est spécialisée dans l'activité de marchand de biens lotisseur – constructeur promoteur. Elle a pour objet social :

- Toutes activités de marchand de biens, lotisseur, constructeur, promoteur
- La participation directe ou indirecte à toutes sociétés se rattachant à l'objet ci-dessus ou tout objet similaire ou connexe.
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet et en faciliter le développement.

3. Actionnariat

Actionnaires :

Madame Stéphanie SAGNARD : 100 % des parts sociales.

4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

Composition :

Présidente : Madame Stéphanie SAGNARD
Directrice Générale : DUMAS Isabelle

Rémunération :

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

Le commissaire aux comptes titulaire désigné est la société SOFIRA, SAS de droit français immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 309 114 254.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels

Les comptes annuels pour les exercices 2020, 2019 et 2018 sont repris en annexes.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 27 juillet 2021 ses capitaux propres s'élèvent à 1 883 086 €.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 2 030 588 € réparti comme décrit ci-dessous :

- 1 007 821 € au titre d'emprunts auprès d'établissements de crédits
- 962 775 € au titre d'emprunts et dettes financières diverses
- 21 733 € au titre de dettes fournisseurs et comptes rattachés
- 38 259 au titre de dettes fiscales et sociales

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre

C. Identité de l'offreur

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

Partie 3 – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	240 000 €
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	180 000 €
Valeur nominale d'une Obligation	1 €
Date d'ouverture de l'Offre	27/07/2021
Date de fermeture de l'Offre	04/08/2021
Date d'émission prévue des obligations	04/08/2021
Frais à charge des investisseurs	Aucun

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 240 000 €. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 10 juin 2021 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

La souscription aux de deux cent quarante mille (240 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du présent contrat jusqu'au 04/08/2021 au plus tard.

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 04/08/2021.

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 04/08/2021.

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt obligataire sont à charge de l'Emetteur.

B. Raisons de l'offre

1. Description du projet immobilier

A. Opération

Il s'agit du **financement d'une promotion de 14 logements individuels en VEFA*** (au sein d'une copropriété où chaque logement dispose d'une entrée individuelle) au [55. impasse les Charmettes – 30900 Nîmes](#).

En plus des logements neufs, le terrain comprend également une maison actuellement louée, dans laquelle de nombreux travaux sont nécessaires. L'opérateur revendra la maison à la fin de l'opération, en l'état. L'étude de marché ainsi que le prix au m² ne prennent pas en compte ce lot quelque peu décorrélé de l'opération et du marché.

Le projet propose des **logements aux prestations simples mais soignées** et dans l'air du temps, avec notamment la présence de **panneaux photovoltaïques** sur les toitures afin de réduire la consommation des logements et de permettre la revente du surplus d'électricité aux fournisseurs. De plus, chaque logement dispose de **2 places de parking ainsi que d'une cuisine intégralement aménagée**.

L'opération Les Charmettes s'implante dans un environnement principalement résidentiel, composé de petits collectifs et de maisons individuelles. Le projet s'insère en harmonie avec le tissu urbain local.

À ce jour, l'opérateur affiche **90% du chiffre d'affaires de pré-commercialisation** sur le projet, soit 13 lots neufs réservés sur 14, auxquels il faut ajouter la maison existante. Le dernier lot neuf libre est sous option, le contrat de réservation n'ayant pas encore été signé à ce jour.

Le foncier a été acheté récemment et l'opérateur fait appel à Raizers pour **refinancer une partie de ses fonds propres investis dans l'opération**.

Le projet est porté par **STS**, promoteur immobilier nîmois dirigé par **Mme Stéphanie SAGNARD**, qui affiche 20 années d'expérience sur le secteur de l'immobilier.

A noter que l'opérateur a déjà emprunté et **remboursé par anticipation** les investisseurs Raizers sur une précédente opération.

STS est accompagné par le Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon pour le financement de ce projet, banque française de premier plan qui accorde également sa Garantie Financière d'Achèvement.

**VEFA est l'acronyme de Vente en l'Etat de Futur Achèvement. Elle consiste, pour un acquéreur, à acheter un logement sur plan et donc non achevé. La VEFA est un contrat liant l'acquéreur et le promoteur qui garantit l'achèvement de la construction pour l'acquéreur et permet au promoteur d'être payé au fil de l'avancement des travaux. Pour se faire, un échéancier de paiement est fixé par le promoteur et le solde est réglé à la livraison du bien par l'acquéreur. Lors d'une vente en VEFA pour des biens résidentiels, le promoteur a l'obligation de souscrire à une GFA (voir définition) permettant de garantir la finalisation des travaux. Par ailleurs, il existe des avantages fiscaux liés à l'achat en VEFA : des frais de notaires réduits car il s'agit d'immobilier neuf (2 à 3% contre 8% sur de l'ancien), la loi Pinel qui permet de bénéficier d'avantages fiscaux en louant le bien pendant 6 ans minimum, ou encore les prêts à taux zéro pour financer jusqu'à 40% de l'achat d'un bien neuf, dont les frais sont pris en charge par l'Etat.*

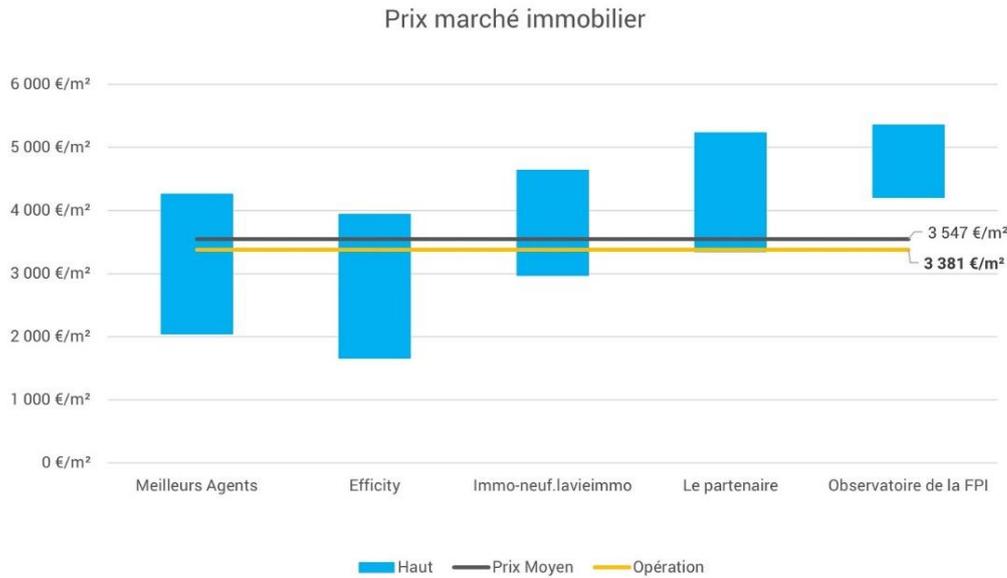
Zoom sur le programme

Lot n°	Typologie	m²	Annexes	Prix/m²	Prix de vente	Précommercialisé
A*	Maison existante	70		1 429	100 000	Non
1	T4	85	2 PKG	3 421	290 792	Oui
2	T4	85	2 PKG	3 421	290 792	Oui
3	T4	85	2 PKG	3 421	290 792	Oui
4	T3	71	2 PKG	3 368	239 792	Oui
5	T3	71	2 PKG	3 232	229 792	Oui
6	T3	72	2 PKG	3 414	244 792	Oui
7	T3	72	2 PKG	3 205	229 792	Oui
8	T3	73	2 PKG	3 344	243 792	Oui
9	T3	73	2 PKG	3 330	241 792	Oui
10	T3	73	2 PKG	3 619	263 792	Non
11	T4	90	2 PKG	3 379	303 792	Oui
12	T4	84	2 PKG	3 378	283 792	Oui
13	T4	84	2 PKG	3 378	283 792	Oui
14	T4	84	2 PKG	3 395	283 792	Oui
TOTAL		1 101		3 381	3 721 088	

Pré-commercialisation en lots	13,00	87%
Pré-commercialisation en chiffre d'affaires	3 457 296,00	90%

**La maison existante sera commercialisée à a fin de l'opération. Des travaux de rénovation sont nécessaires au sein de la maison et l'opérateur ne souhaite pas les réaliser, ce qui explique le prix décoté par rapport au marché.*

Prix de marché



Le prix de sortie de l'opération est **en adéquation avec le marché du neuf** sur le secteur, ce qui est également conforté par le niveau de pré-commercialisation affiché par STS sur ce projet.

A noter que le prix de vente du dernier lot libre est légèrement supérieur au prix moyen de l'opération, l'opérateur souhaitant maximiser son chiffre d'affaires sur ce dernier lot maintenant que le risque commercial de l'opération est quasi nul.

Emplacement

L'opération est située à Nîmes, capitale du Gard avec plus de 150 000 habitants. La ville enregistre une forte croissance démographique (+0,7 % par an en moyenne contre 0,1 % en moyenne en France) et qui devrait continuer à s'accroître d'ici 2030. Nîmes se situe à 30 min de Montpellier, 1h30 de Marseille, 2h de Lyon.

De nombreux projets urbains sont en cours pour renouveler et valoriser la ville : pôle multimodal, nouveau quartier, palais des congrès, nouvelle voie urbaine...

Le programme se situe à moins de 15 min des Arènes de Nîmes et à 2km du CHU de Nîmes et de la ligne T2 du Tram'bus, un emplacement calme et pavillonnaire, à 1km des commodités du quartier Valdegour (commerces, écoles...).

B. Planning prévisionnel



C. Bilan de la promotion

Postes	Montants HT	TVA	Montants TTC	Commentaires
Chiffre d'affaires	3 184 240	636 848	3 821 088	3 381 € TTC/m ²
Coût d'acquisition	245 000		245 000	
Frais notaire	6 615		6 615	
Com. Agence. Acquisition terrain	40 000	8 000	48 000	
Constat d'affichage	900	180	1 080	
Etude de sol	4 270	854	5 124	
Géomètres	6 675	1 335	8 010	
Raccordements	29 217	5 843	35 060	
Participation assainissement collectif	24 865		24 865	
Taxe d'aménagement	27 170		27 170	
Recherches archéologiques	2 050		2 050	
Travaux	1 673 571	334 714	2 008 285	1 430 € HT/m ²
Honoraires techniques	140 256	28 051	168 307	
Honoraires de gestion internes	180 000	36 000	216 000	
Assurances DO/CNR/TRC	40 000		40 000	
Divers / Imprévus	40 000	8 000	48 000	
Frais financiers	84 752	16 950	101 703	
Coût de revient à l'acquisition	2 545 341	439 928	2 985 269	2 550 € TTC/m²
Honoraires commercialisation	405 000	81 000	486 000	
Intérêts financiers	36 000		36 000	
Coût de revient total	2 986 341	520 928	3 507 269	2 996 € TTC/m²
Marge nette	197 899	115 920		
En % du Chiffre d'affaires	6%			
Marge nette incl. Honoraires de gestion + Imprévus	377 899			
En % du Chiffre d'affaires	12%			

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

Besoins	Ressources
	Apport en fonds propres opérateur : 34 400 € 1%
	Emprunt obligataire émis sur la plateforme : 240 000 € 8%
Prix de revient à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA – frais financiers - frais de commercialisation)	Crédit d'accompagnement Banque La Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon : 800 000 € 27%
	Appel de fonds VEFA / pré-commercialisation : 1 910 869 € 64%
Total besoins	Total ressources
2 985 269 €	2 985 269 € 100%

Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	EUROS (€)
Valeur nominale	1 €

Date d'échéance	04/08/2021
Date de remboursement	04/02/2023
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 14 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 15 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	9%
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 12 du Contrat obligataire

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexes

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2020 ; 2019 ; 2018

**STS – Immatriculée au RCS de Nîmes
n° 439 235 375 - SAS au capital de 300 000 €
260 Chemin de la Tour de l'Evêque - 30 000 Nîmes**

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
D'UN MONTANT DE 240 000 EUROS
COMPOSE DE 240 000 OBLIGATIONS
(le « Contrat »)**

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une opération de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2-1 bis du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société STS, SAS dont le siège social est situé 260 Chemin de la Tour de l'Evêque - 30 000 Nîmes et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 439 235 375, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur est spécialisé dans la promotion immobilière de logements et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour le refinancement de l'opération « Les Charmettes », située au 55 Impasse des charmettes - 30 000 Nîmes (« **l'Opération** »).

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de deux cent quarante mille euros (240 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par de deux cent quarante mille (240 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à la clause 12 du présent Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 10 juin 2021 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux de deux cent quarante mille (240 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du présent contrat jusqu'au 04/08/2021 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 04/08/2021 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les Obligations sont émises pour une durée de 18 mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, un an et demi, après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque obligation aura été remboursée.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 GARANTIE A PREMIERE DEMANDE / CAUTION PERSONNELLE

SCCV Les Charmettes, SCCV au capital de 100 euros, dont le siège social est situé au 260 Chemin Tour de l'Evêque - 30000 Nîmes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 838 851 509, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une garantie à première demande.

ET

Madame Stéphanie SAGNARD, née le 14/01/1967, résidant au 191 Montée du Fairway 30900 Nîmes, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

12 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de neuf pour cent (9%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

13 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

14 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

15 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

15.1 Remboursement anticipé volontaire de l'Émetteur de la totalité des obligations

L'Émetteur pourra, à compter à toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité (et non une partie seulement) des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Échéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire (tel que défini ci-dessous), sous réserve du respect par l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables.

Le « Montant de Remboursement Volontaire » sera égal, pour chaque Obligation en euros arrondi au centime d'euro le plus proche (0,005 euro étant arrondi au centième d'euro inférieur), à cent pour cent (100%) de la

valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus au titre de l'Obligation, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement Volontaire (exclue).

15.2 Remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur par tranches d'obligations

L'Emetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement par tranches des Obligations restantes avant leur Date d'échéance, sous réserve du respect par l'Emetteur de toutes les dispositions légales et règlementaire applicables et à condition d'en aviser (un tel avis est irrévocable) le Représentant des obligataires dix (10) jours calendaires avant le remboursement d'une tranche.

Les tranches de remboursement se définissent comme suit :

- Tranche 1 : 60 000 €
- Tranche 2 : 60 000 €
- Tranche 3 : 60 000 €
- Tranche 4 : 60 000 €

Le montant de remboursement des intérêts ne peut être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt obligataire.

16 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des évènements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de six (6) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement anticipé (exclue) :

- défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- livraison de l'Opération définie en article 3 ;
- s'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
 - non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
 - inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;
 - refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
 - changement de contrôle de l'Emetteur, caractérisé soit par le transfert de plus de 50% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un actionnaire tiers, soit par tout évènement ou convention ayant pour conséquence le changement de contrôle effectif de l'Emetteur, que ce soit dans l'immédiat ou à une échéance antérieure à la maturité de l'obligation ;

- en cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
- en cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;
- en cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
- en cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
- en cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

17 PROCEDURE DE RECOUVREMENT

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de cinq (5) jours ouvrés à la suite de la date prévue à l'échéancier, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l'Emetteur. En outre, si le montant recouvert à l'issue de la procédure ne couvre pas la totalité du montant exigible à cette date (capital, intérêts et frais de procédure avancés par le Représentant), il est prévu que les frais avancés par le Représentant seront déduits du montant recouvert au profit des Porteurs.

18 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'Article 19 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Emetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

19 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

20 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Emetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Emetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Emetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Emetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

21 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

21.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

21.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- l'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

21.3 Pouvoirs du Représentant

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- A la durée de la souscription (Article 8) ;
- A la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- Aux garanties (Articles 11).
- Aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 12 et 13).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées ci-dessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat.

21.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

21.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

21.6 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

21.7 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- un résumé de l'activité du trimestre écoulé contenant les éléments significatifs de l'activité ;
- et les éléments financiers ayant un impact sur l'Opération et/ou l'Emetteur de manière générale.

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une pénalité pour inexécution d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication.

21.8 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

21.9 Gestion extinctive

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

22 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

23 DECLARATIONS ET GARANTIES

23.1 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

23.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- l'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- l'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- la signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- l'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- l'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

24 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel pour les besoins de l'article 15.2 du présent Contrat exclusivement, aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**
STS

260 Chemin de la Tour de l'Evêque
30000 Nîmes

- **Pour Raizers :**

Raizers
16, rue Fourcroy
75017 Paris
A l'attention de : Grégoire LINDER
Courriels : contact@raizers.com

25 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

26 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

27 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

28 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

[Suite la page de signatures]

Signé électroniquement,

Signé par Stéphanie SAGNARD
Le 23/07/2021

 Signed with
universign



STS

Représentée par : Stéphanie Sagnard

Titre : Présidente

Signé par Grégoire LINDER
Le 23/07/2021

 Signed with
universign



RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur de l'Obligation vaut pour signature du Contrat et de la procuration visée en Annexe 1.

Annexe 1 : A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

PROCURATION

Dans le cadre de la représentation des intérêts des Porteurs d'Obligations, une procuration est donnée à Raizers SAS, en sa qualité de Représentant de la Masse, pour faciliter une phase éventuelle de prolongation ou de recouvrement de l'Emprunt Obligataire.

Par les présentes, et en ma qualité de Porteur d'Obligations, je donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse Raizers SAS, pour moi et en mon nom de négociateur, accepter et faire toutes modifications du Contrat relatives aux sujets suivants :

- Durée de la souscription ;
- Durée de l'Emprunt Obligataire ;
- Garanties ;
- Paiement des intérêts, modalités d'amortissement et taux, sans toutefois ne jamais baisser le taux de l'Emprunt Obligataire initialement convenu ;
- Montant de l'émission.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire tous documents utiles et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire dans ce cadre.

Il est précisé que cette procuration est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des Obligations relatives au présent Contrat. Elle peut être révoquée à tout moment par le Porteur considéré.

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

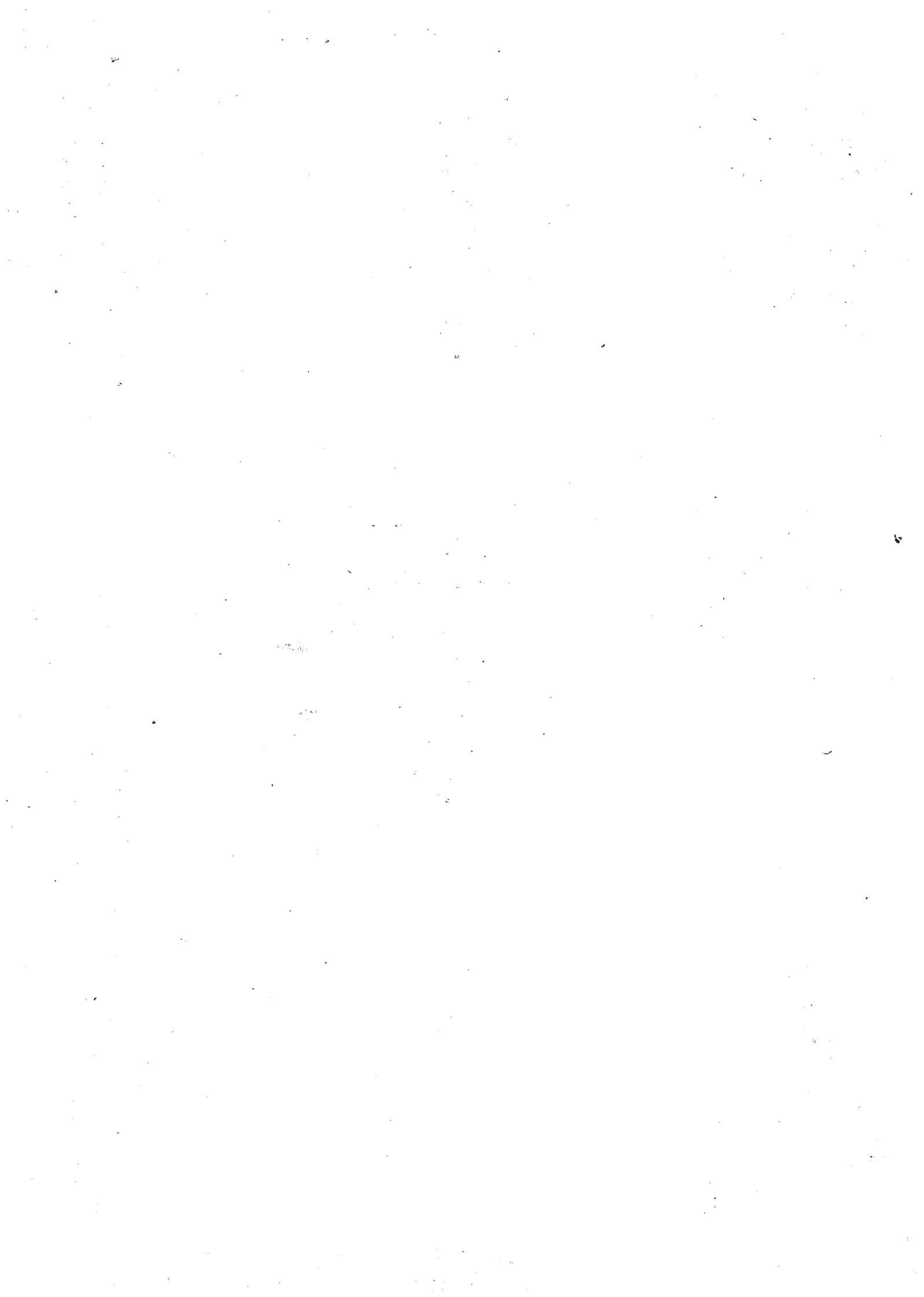
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00876
Numéro SIREN : 439 235 375
Nom ou dénomination : STS

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/013075



Bilan et compte de résultat

SAS STS

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 555	1 555				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	452 969	323 715	129 254	3,13	41 676	1,07
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	12 646	180	12 466	0,30	12 056	0,31
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	27 797		27 797	0,67	5 697	0,15
TOTAL (I)	494 967	325 450	169 518	4,10	59 429	1,52
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	88 176		88 176	2,13		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	25 602		25 602	0,62		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 717		2 717	0,07	2 477	0,06
. Autres	5 072 766	1 592 495	3 480 271	84,24	3 263 761	83,49
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	355 841		355 841	8,61	574 272	14,69
Charges constatées d'avance	9 049		9 049	0,22	9 400	0,24
TOTAL (II)	5 554 150	1 592 495	3 961 656	95,90	3 849 910	98,48
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 049 118	1 917 944	4 131 173	100,00	3 909 339	100,00

*Rectifié, Sincère
S. SAGNARD*

SAS STS

Bilan et compte de résultat

Liasse fiscale

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Fondation obligatoire article 53 A du code général des impôts

Désignation de l'entreprise : <u>SAS STS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise : <u>260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE 30000 NIMES</u>		Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>4 3 9 2 3 5 3 7 5 0 0 0 5 2</u>			Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N clos le : <u>31 01 2020</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (0)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 555
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	452 969
	Immobilisations en cours	AV	AW	323 715
	Avances et acomptes	AX	AY	129 254
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	12 646
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	180
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	27 797
TOTAL (II)		BJ	BK	494 967
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	88 176
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 101 085
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	1 592 495
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	355 841
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	9 049
TOTAL (III)		CJ	CK	5 554 150
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	CL	€ 049 118
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(5) Part à plus d'un an :	
Classe de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS STS		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000...)	DA	300 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	30 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 457 504		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	95 582		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 883 086	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	217 500		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	217 500		
DETTES (*)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 007 821		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	962 775		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 733		
	Dettes fiscales et sociales	DY	38 259		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte réglé	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2 030 588		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 131 173		
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	751 320			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EJ				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGI/P N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS STS		Exercice N		Total	Néant <input type="checkbox"/>	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	EA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FII	FI
	Chiffres d'affaires nets *	EJ		FK	FL	418 480
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	11 292	
	Autres produits (1) (11)			FQ	55	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	429 827
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			IS		
	Variation de stock (marchandises)*			IT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			IU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			IV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			IW	259 519	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			IX	9 788	
	Salaires et traitements *			IY	98 885	
	Charges sociales (10)			IZ	41 817	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *	GA	34 586	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE	5	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	444 598	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(14 771)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	544 581	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	5 961	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	550 542	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	292 597	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	120 492	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	413 089	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	137 453
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	122 682

(RÈGLE ODS - voir tableau n° 2053) * Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS STS		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		IC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		IE	31 932	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		IF	90	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		IG		
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)		III	32 022	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIJ	(32 022)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)			
Impôts sur les bénéfices *		(X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IIK	(4 922)
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IIH	884 788
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IIH	95 582
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IIO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	IIY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	IIQ	32 350
			- Crédit-bail immobilier	IIQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		III	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IIJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IIK	8 200
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	11 292
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
			Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont	primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
		obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
ABANDON DE COMPTE COURANT			18 000	Produits exceptionnels	
AMENDES			307		
VNC ELEMENT ACTIF			90		
DONS ET LIBERALITES + TIERS			13 631		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1		
			1 000 000	Produits antérieurs	

SAGE Expert-comptable, janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS STS		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		3			
				Consécutives à une réévaluation notifiée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		DR	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	1 555	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	190 909	KW	KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	139 896	LC	LD	122 164
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN	330 805	LO	LP	122 164	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
Autres participations			8U	12 236	8V	8W	500		
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	5 697	IU	IV	22 100		
TOTAL IV			LQ	17 933	LR	LS	22 600		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	350 293	ØH	ØJ	144 764		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				par virement de poste à poste		3			
				1		4			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX	1 555	
CORPORELLES	Terrains			JP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
	Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU	MM	MN	MO	190 909
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU	262 060
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF			
TOTAL III			IY	NG	NH	NI	452 969		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations			IØ	ØX	ØY	ØZ	4 675	
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G	5 697	
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H	10 372	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	ØM	464 896		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS STS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS STS</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PF	1 555	PF		PG		PH	1 555
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	166 010	QE	8 657	QF		QG	174 667
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	123 119	QM	25 928	QN		QO	149 047
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	289 129	QV	34 586	QW		QX	323 715
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	290 684	ØP	34 586	ØQ		ØR	325 270
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	N7	N8	N9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI			NI			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV		
Total général des crédits (NP + NQ + NR)	NW								
			Total général des crédits (NS + NT + NU)	NY		Total général des débits (NW - NY)	NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS STS		Néant <input type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6T	6U	6V	6W
TOTAL III	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7B	7Y	7Z	7A	
Dont dotations et reprises		7C	7B	7Z	7A
		UE	UH	UH	
		UG	292 597	UH	
		UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être vérifiées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 58 II de l'annexe III au CGI.					

SAGE Experts-comptables janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise :		SAS STS		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	27 797	UV		UW	27 797			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	88 176		88 176					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prévue ou remise en garantie * antérieurement constituée ? <input type="checkbox"/>)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	25 602		25 602				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 717		2 717				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	5 062 166		5 062 166					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	10 600		10 600					
	Charges constatées d'avance		VS	9 049		9 049					
	TOTAUX		VT	5 226 107	VU	5 198 310	VV	27 797			
REVENUS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 007 821		296 053		711 768			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	757 500		190 000		567 500				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 733		21 733						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 887		2 887						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 974		14 974						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 949		15 949					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 450		4 450					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	205 275		205 275						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 030 588	VZ	751 320		1 279 268				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	930 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	383 608	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS STS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice clos le 31/05/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	95 582
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
	Amendes et pénalités						WJ	301
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)						XX	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *						XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17	(4 922)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						18	
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						ZN	
	- imposées au taux de 0 %						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						SU		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)						SU		
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)						SX		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	1 251 407	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						WV	
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WH	
	- imposées au taux de 0 %						WP	
	- imposées au taux de 19 %						WW	
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB		
- imputées sur les déficits antérieurs						16		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *						XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts : ((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation))						2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Entreprises nouvelles - reprise d'entreprises en difficulté (art. 280C)		K9	Entreprises nouvelles (art. 280C)		L2	Anciens entrepreneurs (art. 280C bis)	
	Pôle de compétitivité haut GIE (art. 44 quater)		L6	Société investissement immobilier (art. 280C)		K3	Zone de réhabilitation de la déduction (art. 280C bis)	
	ZPI, TE (art. 44 octet et septet A)		ØV	Bassin d'emploi à recycler (art. 44 quater)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quater bis)	
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quater bis)		PP	Zone de revitalisation totale (art. 44 quater bis)		1C	Zone de développement prioritaire (art. 44 quater bis)	
	Entreprises nouvelles - reprise d'entreprises en difficulté (art. 280C)		K9	Entreprises nouvelles (art. 280C)		L2	Anciens entrepreneurs (art. 280C bis)	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)		N9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conducteur		YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)		YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)		YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)		YI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						ZI		
TOTAL II						XG	1 281 304	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI		
bénéfice (I moins II)						XI		
déficit (II moins I)						XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	29 897	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						ZL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						NN	29 897	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020

Désignation de l'entreprise SAS STS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	29 897
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	29 898
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	3 701
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. L. 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS STS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédat celui pour lequel la déclaration est établie	OD	178 543		Dividendes		ZE			178 543		
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG						
	TOTAL I	OF	178 543		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	178 543			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	68 660
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	53 737
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	137 122
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	259 519	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	2 047
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										YZ	7 741
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YN	9 788
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	75 625
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	68 352
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	95 195
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro de centre agréé * NP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP		Imputations IF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JJ	N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 54 A du code général des impôts)

Designation de l'entreprise : SAS STS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1 LIQUIDATION T	90				90
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	(90)	(90)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)) (12)			(90)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)) (13)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS STS Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 12,8%

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI)

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI)

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

formulaire obligatoire
article 53A du Code
général des Impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS STS							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés : - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

16

Désignation de l'entreprise: SAS STS Néant *
 Exercice ouvert le: 01072019 et clos le: 30062020 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	YP	3,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	418 480
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	418 480

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	55
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	55

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	12 891
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	154 476
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	90
TOTAL 3	OJ	167 462

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	251 073
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	251 073
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	418 480	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 7 / 2 0 1 9	
Date de cessation	HR	3 0 / 0 / 2 0 2 0	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062020 N° SIRET 43923537500052

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STS

ADRESSE (voie) 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE

CODE POSTAL 30000 VILLE NIMES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique _____ Dénomination _____
N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____
N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____
N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____
N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____
Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Naissance: Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____
Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Naissance: Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2020

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
<i>(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total							

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant *

EXERCICE CLOS LE

30062020

N° SIRET

4 3 9 2 3 5 3 7 5 0 0 0 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS STS

ADRESSE (voie)

260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE

CODE POSTAL

30000

VILLE

NIMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

19

Forme juridique	SCCV	Dénomination	CIGALE	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE	Code Postal	30000	Commune	NIMES
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	JUSTICE VIEILLE	N° SIREN (si société établie en France)	823194121	% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE	Code Postal	30000	Commune	NIMES
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	K7	N° SIREN (si société établie en France)	539566919	% de détention	50,00
Adresse :	N° 1	Voie	RUE NOTRE DAME	Code Postal	30000	Commune	NIMES
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	BELLEC JEAN CHARLES	N° SIREN (si société établie en France)	539522002	% de détention	90,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE	Code Postal	30000	Commune	NIMES
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	ALBERT CAMUS	N° SIREN (si société établie en France)	529905408	% de détention	10,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE	Code Postal	30000	Commune	NIMES
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LA BILLIERE	N° SIREN (si société établie en France)	819398165	% de détention	50,00
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE	Code Postal	30000	Commune	NIMES
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	PGB 123	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE	Code Postal	30000	Commune	NIMES
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	PORTE ROMAINE	N° SIREN (si société établie en France)	539826495	% de détention	45,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE	Code Postal	30000	Commune	NIMES
						Pays	FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

SAS STS

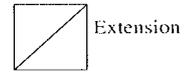
Forme juridique	SCCV	Dénomination	CHARMETTES
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LES TERRASSES DU SABLASSOU
N° SIREN (si société établie en France)	512534918	% de détention	45,00
Adresse :	N° 355	Voie	RUE VENDEMIATAIRE
	Code Postal 34000	Commune	MONTPELLIER
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	BIGOT
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	CLOS DES AMOUREUX
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	AZALEES
N° SIREN (si société établie en France)	791143571	% de détention	90,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	PGB 6
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	TISANIERE
N° SIREN (si société établie en France)	522652652	% de détention	90,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LE CARRE NOIR
N° SIREN (si société établie en France)	818114241	% de détention	90,00
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LA PORTE D'AUGUSTE
N° SIREN (si société établie en France)	814096657	% de détention	95,00
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



SAS STS

Forme juridique	SCCV	Dénomination	PGB7	% de détention	99,00
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LE HAMEAU DE CAVEIRAC	% de détention	50,00
N° SIREN (si société établie en France)	878359371				
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		2020	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01072019	et clos le	30062020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Designation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS STS 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE 30000 NIMES			
SIRET	4 3 9 2 3 5 3 7 5 0 0 0 5 2	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	PROMOTION IMMOBILIERE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		29 897
2 Plus-values	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS ChC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXALIS 260 Chemin de la Tour de l'Evêque 340 Parc Georges Besse II 30000 NIMES Tél: 0466250719			
CGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
			Date: 21092020 Lieu: NIMES
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:		Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE STEPHANIE SAGNARD	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
tant 223 du Code général des impôts

2020

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e							
		f							
		g							
		h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j							
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)							
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8		
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Annexes

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 131 173,33 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 95 581,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/10/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Les règles et méthodes comptables appliquées sont conformes au règlement 2014-03 de l'ANC complété par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

L'épidémie de COVID-19 est un événement qui n'a pas donné lieu à modification du bilan et du compte de résultat clos au 30 juin 2020.

Toutefois eu égard à la gravité des conséquences de la crise sanitaire, une mention relative à cette dernière est indiquée dans cette annexe des comptes clos au 30 juin 2020 au titre des événements significatifs de la période pouvant avoir des conséquences postérieurement à la clôture.

Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, il est difficile à ce jour d'estimer l'impact global de cette dernière.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 494 967 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 555			1 555
Immobilisations corporelles	330 805	122 164		452 969
Immobilisations financières	17 933	22 600	90	40 443
TOTAL	350 293	144 764	90	494 967

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 325 450 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 555			1 555
Immobilisations corporelles	289 129	34 586		323 715
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	180			180
TOTAL	290 864	34 586		325 450

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	1 555	1 555	0	de 1 à 3 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	190 909	174 667	16 241	de 5 à 10 ans
Materiel de bureau et informatique	14 601	7 063	7 538	de 3 à 10 ans
Mobilier	247 459	141 984	105 475	de 5 à 10 ans
TOTAL	454 524	325 270	129 254	

3.2 - Etat des créances = 5 226 107 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	27 797		27 797
Actif circulant & charges d'avance	5 198 310	5 198 310	
TOTAL	5 226 107	5 198 310	27 797

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 1 592 495 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	1 299 898	292 597			1 592 495
Comptes financiers					
Total	1 299 898	292 597			1 592 495

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 88 776 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	88 176
Autres créances	600
Disponibilités	
TOTAL	88 776

3.5 - Charges constatées d'avance = 9 049 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 300 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	30000	10,00	300 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	30000	10,00	300 000

4.2 - Provisions = 217 500 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	217 500				217 500
TOTAL	217 500				217 500

4.3 - Etat des dettes = 2 030 588 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 007 821	296 053	711 768	
Dettes financières diverses	962 775	395 275	567 500	
Fournisseurs	21 733	21 733		
Dettes fiscales & sociales	38 259	38 259		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 030 588	751 320	1 279 268	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 50 470 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	20 076
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 733
Dettes fiscales & sociales	8 661
Autres dettes	
TOTAL	50 470

SAS STS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2020 12 mois	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	30/06/2017 12 mois	30/06/2016 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	418 480	1 691 845	326 270	327 561	149 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	417 842	1 134 870	627 528	171 414	104 399
c) Impôt sur les bénéfices	-4 922	26 460	27 359	18 452	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	422 764	1 108 410	600 169	152 962	104 399
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	95 582	178 543	53 596	37 200	23 851
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	14	37	20	5	3
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3	6	2	1	1
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	3	2	4		
b) Montant de la masse salariale	98 885	75 885	90 921	78 078	84 372
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	41 817	29 697	30 397	28 792	31 695

Observations complémentaires

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES

SOCIETE		% PARTS	KS	Valeur des Parts	AVANCES EN C/C 2020 STS
ACHILLE ET COLETTE	SARL - IS	60	7 500,00 €	4 500,00 €	62 007,14 €
ALBERT CAMUS	SCCV	10	1 000,00 €	100,00 €	767 727,29 €
BELLECC JEAN CHARLES	SCCV	99	1 000,00 €	990,00 €	36 978,00 €
BIGOT	SAS	99	1 000,00 €	990,00 €	717 110,10 €
BILIERE	SCCV	50	100,00 €	50,00 €	-74 550,00 €
CARRE NOIR / PARVIS DES OLIVIERS	SCCV	90	100,00 €	90,00 €	6 344,94 €
CHARMETTES	SCCV	99	100,00 €	99,00 €	198 443,92 €
CIGALE	SCCV	99	100,00 €	99,00 €	120 095,87 €
CLOS DES AMOUREUX	SAS - IS	99	1 000,00 €	990,00 €	180 264,54 €
CLOS DES AZALEES	SCCV	90	100,00 €	90,00 €	273 357,47 €
JUSTICES VIEILLES	SCCV	99	100,00 €	99,00 €	445 582,56 €
K7	SAS - IS	34	1 000,00 €	340,00 €	75 012,66 €
PGB 6	SCCV	99	100,00 €	99,00 €	4 453,43 €
PGB 7	SCCV	99	1 000,00 €	990,00 €	160 860,22 €
PGB 123	SNC	50	1 000,00 €	500,00 €	-130 418,73 €
PORTE AUGUSTE	SCCV	95	1 000,00 €	950,00 €	693 681,60 €
PORTE ROMAINE	SCI	19	100,00 €	19,00 €	1 281 374,35 €
RAVOIRE PASSY	SAS	47	1 500,00 €	700,00 €	31 500,00 €
SABLASSOU	SCCV	45	1 000,00 €	450,00 €	
LE HAMEAU DE CAVEIRAC	SAS	50	1 000,00 €	500,00 €	6 774,91 €
ARTHUR RIMBAUD	SCCV	99	1 000,00 €		221,08 €
CHARLES BAUDELAIRE	SCCV	99	1 000,00 €		374,89 €

TOTAL

12 645,00 €

4 857 196,24 €

SAS STS

Liasse fiscale

S.T.S.
Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 €
Siège social : 260, chemin Tour de l'Evêque
30000 NIMES
RCS NIMES : 439 235 375

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 NOVEMBRE 2020

APPROBATION DES COMPTES
Exercice clos le 30 juin 2019

L'AN DEUX MILLE VINGT
Et le vingt-six novembre
A 11h00

Les actionnaires de la société «S.T.S. », société par actions simplifiée au capital de 300 000 € divisé en 30 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le président
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30/06/2020 et quitus au président
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 30/06/2020
- Questions diverses

L'Assemblée est présidée par Mlle Stéphanie SAGNARD, en sa qualité de Président.

SOFIRA AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- l'inventaire, le compte de résultat, l'annexe, le bilan
- le rapport de gestion établi par le Président
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées par le Président

Le président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés huit jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président sur la marche de la Société, pendant l'exercice écoulé puis des rapports du Commissaire aux comptes.

- rapport général sur les comptes dudit exercice,
- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune observation n'étant échangée et personne ne demandant plus la parole, Madame le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le TRENTE JUIN 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes sur cet exercice, ainsi que les explications complémentaires fournies au cours de la discussion, approuve les rapports dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et le compte de résultat.

En conséquence, elle donne aux dirigeants quitus de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport et lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice réalisé de l'exercice s'élevant à 95 582 € de la façon suivante :

- En distribution de dividendes : la totalité du bénéfice soit 95 582 €
- En distribution de réserves : la somme de 47 275 €.

Les associés sont informés qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués font l'objet, sous réserve des dispenses prévues à l'article 242 quater du code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire de 12,8% sur le montant des distributions (sans application de l'abattement de 40%), outre les prélèvements sociaux d'un montant total de 17,2% soit au total 30%.

La déclaration 2777-D-SD devra être transmise par voie dématérialisée sous peine d'une majoration de 0,2% en application de l'article 1738 du code général des impôts.

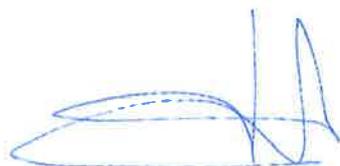
Il est précisé que la société adressera la déclaration n° 2777-D-SD dans les quinze premiers jours du mois suivant celui au cours duquel les revenus concernés sont payés avec le règlement des impositions correspondantes, lequel règlement doit intervenir, pour les sommes supérieures à 1500 euros, par virement effectué sur le compte du Trésor à la banque de France.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée reconnaît qu'il lui a été rappelé en tant que de besoin qu'une distribution de réserves est intervenue à hauteur de 185 715 € aux termes d'une AGO du 1/06/2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 12h et le présent procès-verbal rédigé, clos et signé par les actionnaires, après lecture.

S. SAOUM





Sofira Audit

260 Chemin Tour de l'Evêque
Immeuble SAGA
Parc Georges Besse II
30000 Nîmes
Tél + 33 (0)4 66 23 23 14
Fax + 33 (0)4 66 62 16 04
nîmes@rsmfrance.fr

www.rsmfrance.fr

STS

Société par Actions Simplifiée

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 30/06/2020

STS

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 €

Siège social : 260 chemin Tour de l'Evêque

30000 NIMES

R.C.S. NIMES 439 235 375

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Montpellier.

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Nîmes.

SAS au capital de 305 000€ - RCS Nîmes B399 116 698

TVA Intracommunautaire FR 51 399 116 698 - NAF 6920Z

Sofira Audit est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la présidente le 18 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 18 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que en l'absence de créances et de dettes à la clôture de l'exercice, les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹³ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 18 novembre 2020

**Pour la société SOFIRA AUDIT,
Membre de RSM International**

Sébastien BEAUGRAND



Commissaire aux comptes

Bilan et compte de résultat

SAS STS

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 555	1 555				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	452 969	323 715	129 254	3,13	41 676	1,07
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	12 646	180	12 466	0,30	12 056	0,31
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	27 797		27 797	0,67	5 697	0,15
TOTAL (I)	494 967	325 450	169 518	4,10	59 429	1,52
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	88 176		88 176	2,13		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	25 602		25 602	0,62		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 717		2 717	0,07	2 477	0,06
. Autres	5 072 766	1 592 495	3 480 271	84,24	3 263 761	83,49
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	355 841		355 841	8,61	574 272	14,69
Charges constatées d'avance	9 049		9 049	0,22	9 400	0,24
TOTAL (II)	5 554 150	1 592 495	3 961 656	95,90	3 849 910	98,48
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 049 118	1 917 944	4 131 173	100,00	3 909 339	100,00

SAS STS

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	300 000	7,26	300 000	7,67
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	30 000	0,73	30 000	0,77
Réserves statutaires ou contractuelles	1 457 504	35,28	1 334 676	34,14
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	95 582	2,31	178 543	4,57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 883 086	45,58	1 843 219	47,15
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	217 500	5,26	217 500	5,56
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	217 500	5,26	217 500	5,56
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires	600 000	14,52		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	407 821	9,87	119 852	3,07
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	757 500	18,34	1 090 000	27,88
. Associés	205 275	4,97	576 807	14,75
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 733	0,53	28 928	0,74
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	2 887	0,07	3 583	0,09
. Organismes sociaux	14 974	0,36	8 450	0,22
. Etat, impôts sur les bénéfices			3 997	0,10
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 949	0,39	15 637	0,40
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 450	0,11	1 366	0,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instrument financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	2 030 588	49,15	1 848 620	47,29
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 131 173	100,00	3 909 339	100,00

Sofira Audit

Commissaires aux comptes

SAS au capital de 305 000 €

Siège social : Immeuble SAGA - Parc Georges Besse II

260 Chemin Tour de l'Evêque - 30000 NIMES

Tel : 04 66 23 23 44 - Fax : 04 66 69 16 04

RCS Nîmes B 299 116 093

SAS STS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	418 480		418 480	100,00	1 691 845	100,00	-1 273 365	-75,25	
Chiffres d'Affaires Nets	418 480		418 480	100,00	1 691 845	100,00	-1 273 365	-75,25	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation					1 000	0,06	-1 000	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			11 292	2,70	8 431	0,50	2 861	33,93	
Autres produits			55	0,01	776	0,05	-721	-92,90	
Total des produits d'exploitation (I)			429 827	102,71	1 702 051	100,60	-1 272 224	-74,74	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			259 519	62,01	233 500	13,80	26 019	11,14	
Impôts, taxes et versements assimilés			9 788	2,34	5 579	0,33	4 209	75,44	
Salaires et traitements			98 885	23,63	75 885	4,49	23 000	30,31	
Charges sociales			41 817	9,99	29 697	1,76	12 120	40,81	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			34 586	8,26	34 297	2,03	289	0,84	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges					217 500	12,86	-217 500	-100,00	
Autres charges			5	0,00	300 008	17,73	-300 003	-99,99	
Total des charges d'exploitation (II)			444 598	106,24	896 466	52,99	-451 868	-50,40	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-14 771	-3,52	805 586	47,82	-820 357	-101,82	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			544 581	130,13	100 000	5,91	444 581	444,58	
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			5 961	1,42	5	0,00	5 956	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			550 542	131,56	100 005	5,91	450 537	450,51	
Dotations financières aux amortissements et provisions			292 597	69,92	678 071	40,08	-385 474	-56,84	
Intérêts et charges assimilées			120 492	28,79	47 425	2,80	73 067	154,07	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			413 089	98,71	725 496	42,88	-312 407	-43,05	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			137 453	32,85	-625 491	-36,96	762 944	121,98	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			122 682	29,32	180 095	10,64	-57 413	-31,87	

Sofira Audit
Commissaires aux comptes
SAS au capital de 300 000 €
Siège social : Immeuble S.M.A. - Pôle Offices Basse II
260 C Chemin Tour de l'Evêque - 30000 NIMES
Tel : 04 76 79 23 11 - Fax : 04 76 79 23 04
RCS Nimes B 509 119 056

SAS STS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			26 102	1,54	-26 102	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			26 102	1,54	-26 102	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 932	7,63	294	0,02	31 638	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	90	0,02	900	0,05	-810	-89,99
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	32 022	7,65	1 194	0,07	30 828	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-32 022	-7,64	24 908	1,47	-56 930	-228,55
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-4 922	-1,17	26 460	1,56	-31 382	-118,59
Total des Produits (I+III+V+VII)	980 369	234,27	1 828 159	108,06	-847 790	-46,36
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	884 788	211,43	1 649 616	97,50	-764 828	-46,35
RÉSULTAT NET	95 582	22,84	178 543	10,55	-82 961	-46,48
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	32 350	7,73	29 093	1,72	3 257	11,20
Dont Crédit-bail immobilier						

Sofina Audit

Commissaires aux comptes

SAS au capital de 205 000 €

Siège social : Immobilable SAGA - Parc Georges Besse II

260 Chemin Tour de l'Evêque - 30000 NIMES

Tel : 04 66 23 23 44 - Fax : 04 66 23 40 04

RCS Nîmes B 599 116 098

Annexes**SAS STS****ANNEXE**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 131 173,33 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 95 581,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/10/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Les règles et méthodes comptables appliquées sont conformes au règlement 2014-03 de l'ANC complété par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Sofira Audit
Commissaires aux comptes
SAS au capital de 200 000 €
Siège social : Annexe SAGA - Parc Ecoparc Besse II
260 Chemin Tour de l'Evêque - 30000 Nîmes
Tel. 04 67 21 11 11 - Fax 04 67 21 11 12
RCS Nîmes B 309 110 500

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

L'épidémie de COVID-19 est un événement qui n'a pas donné lieu à modification du bilan et du compte de résultat clos au 30 juin 2020.

Toutefois eu égard à la gravité des conséquences de la crise sanitaire, une mention relative à cette dernière est indiquée dans cette annexe des comptes clos au 30 juin 2020 au titre des événements significatifs de la période pouvant avoir des conséquences postérieurement à la clôture.

Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, il est difficile à ce jour d'estimer l'impact global de cette dernière.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 494 967 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 555			1 555
Immobilisations corporelles	330 805	122 164		452 969
Immobilisations financières	17 933	22 600	90	40 443
TOTAL	350 293	144 764	90	494 967

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 325 450 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 555			1 555
Immobilisations corporelles	289 129	34 586		323 715
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	180			180
TOTAL	290 864	34 586		325 450

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	1 555	1 555	0	de 1 à 3 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	190 909	174 667	16 241	de 5 à 10 ans
Materiel de bureau et informatiqu	14 601	7 063	7 538	de 3 à 10 ans
Mobilier	247 459	141 984	105 475	de 5 à 10 ans
TOTAL	454 524	325 270	129 254	

3.2 - Etat des créances = 5 226 107 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	27 797		27 797
Actif circulant & charges d'avance	5 198 310	5 198 310	
TOTAL	5 226 107	5 198 310	27 797

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 1 592 495 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	1 299 898	292 597			1 592 495
Comptes financiers					
Total	1 299 898	292 597			1 592 495

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 88 776 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	88 176
Autres créances	600
Disponibilités	
TOTAL	88 776

3.5 - Charges constatées d'avance = 9 049 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Sofira Audit
Commissaires aux comptes
SAS au capital de 305 000 €

Sofira Audit
Commissaires aux comptes
SAS au capital de 305 000 €
Siège social : Immeuble SAGA - Parc Georges Besse II
260 Chemin Tour de l'Evêque - 30000 NIMES
Tél : 01 69 23 23 14 - Fax : 01 69 23 10 41
RCS Nîmes B 399 110 698

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 300 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	30000	10,00	300 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	30000	10,00	300 000

4.2 - Provisions = 217 500 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	217 500				217 500
TOTAL	217 500				217 500

4.3 - Etat des dettes = 2 030 588 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 007 821	296 053	711 768	
Dettes financières diverses	962 775	395 275	567 500	
Fournisseurs	21 733	21 733		
Dettes fiscales & sociales	38 259	38 259		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 030 588	751 320	1 279 268	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 50 470 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	20 076
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 733
Dettes fiscales & sociales	8 661
Autres dettes	
TOTAL	50 470

Sofira Audit
 Commissaires aux comptes
 SAS au capital de 305 000 €
 Siège social : Immeuble SAGIA - Parc Georges Besse II
 200 Chemin Tour de l'Evêque - 30000 NIMES
 Tél : 01.66.33.23.11 - Fax : 01.66.62.16.01
 RCS Nîmes B 399 116 092

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif**

Détail des engagements hors bilan :

PRET Caisse Epargne 220 Keuros :

Garantie de l'Etat à hauteur de 198 Keuros telle que prévue par l'arrêté du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement (art. 6 de la loi de finance rectificative pour 2020).

EMPRUNT RAIZERS 600 Keuros :

La SCCV Justice Vieille s'est engagée à garantir le complet remboursement de l'emprunt obligataire en vertu d'une garantie à première demande.

SAS STS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2020 12 mois	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	30/06/2017 12 mois	30/06/2016 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	418 480	1 691 845	326 270	327 561	149 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	417 842	1 134 870	627 528	171 414	104 399
c) Impôt sur les bénéfices	-4 922	26 460	27 359	18 452	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	422 764	1 108 410	600 169	152 962	104 399
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	95 582	178 543	53 596	37 200	23 851
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	14	37	20	5	3
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3	6	2	1	1
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	3	2	4		
b) Montant de la masse salariale	98 885	75 885	90 921	78 078	84 372
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	41 817	29 697	30 397	28 792	31 695

Observations complémentaires

Sofira Audit
 Commissaires aux comptes
 SAS au capital de 300 000 €
 Siège social : Immeuble SAGA - Parc Georges Besse II
 260 Chemin Tour de l'Evêque - 30000 NIMES
 Tél : 04 67 55 23 11 - Fax : 04 67 07 16 04
 RCS Nimes B 399 116 058

Filiales et participations	Capital	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quotient de participation (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	Autres d'actifs hors base du dernier exercice écoulé	Résultats obtenus au dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Etat	Net						
A. Renseignements détaillés											
Filiales											
LES 4 HARVETTES	100	-32	99%	99	99	198 444	0	0	-250	0	
BLOU	1000	0	99%	990	990	717 110	0	288 333	-267	0	
CLUS DES ANJUNAIS	1000	0	99%	990	990	180 265	0	0	-250	0	
FOU	1000	0	99%	990	990	160 860	0	0	-250	0	
JEAN CHARLES BELLEC	1000	0	99%	990	990	35 878	0	0	0	0	
PILES	100	-15	99%	99	99	4 453	0	0	-243	0	
FORTE ALLETTE	1000	-2 319	99%	990	990	693 962	0	0	-322 860	0	Dépréciation au CC = 114 390 €
LA CAULE	100	-53	99%	99	99	130 096	0	0	-96 398	0	Dépréciation au CC = 12 000 €
LE PAYS DES OUVIERS	100	-603	90%	90	90	5 345	0	0	-690	0	Données sujet de l'exercice clos au 31/03/2007
SOUS JUSTICES VIELLES	100	-1 289	99%	99	99	445 583	0	0	-1 143	0	
CLUS DES ALZAIS	100	-284 972	90%	90	90	273 357	0	0	-1 300	0	Dépréciation au CC = 255 657 €
Participations											
HAMEAU DE L'AYVAL SAS	1000	0	50%	500	500	9 775	0	0	-250	0	Dépréciation au CC = 1 000 000 €
LA PORTE ROMAINE	1500	-697 516	15%	19	19	1 281 374	0	2 244 167	-2 775 612	0	Données issues de l'exercice clos le 31/12/2016
LA MAISON PASTY	1000	0	47%	700	700	31 500	0	0	-103 500	0	Dépréciation au CC = 31 500 €
STYX ALBERT CAMUS	1000	-40 291	10%	100	100	787 727	0	0	-960 058	0	Comptes équilibrés le 31/12/2016
AT	1000	-67007	34%	340	340	75 619	0	0	-40 420	0	
LA BELLENE	100	-16718,57	50%	50	50	-74 590	0	3 478 659	150 815	0	
FOU 123	1000	1 289 670	50%	500	500	-130 419	0	17 631 320	1 289 670	644 935	
MEDORES & IM ANHILLE ET COLETTE	2500	-48 167	10%	250	250	62 007	0	313 875	0	0	
LES TERRASSES DU SAMBASOU	1000	0	45%	450	450	0	0	0	0	0	
B. Renseignements globaux											
Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)											
b. Filiales étrangères (ensemble) (*)											
Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises											
b. Dans des sociétés étrangères											

ETABLISSEMENT
DE PRESSION COMPTABLE ET FINANCIERE
SOCIÉTÉ ANONYME

Softira Audit
Cabinet d'audit indépendant

Softira Audit, 1 rue de la Vierge - Parc Croix de la Vierge
30000 NIMES
Tél : 04 67 21 11 11 - 04 67 21 11 12
BOITE aux LETTRES 30000 NIMES

SAS STS

Numéro SIRET : 43923537500052

Code APE : 4110A

260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
30000 NIMES

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2018 au 30/06/2019



EXALIS

EXPERTISE COMPTABLE & CONSEILS

Immeuble S.A.G.A. , 260, chemin de la Tour de l'Evêque

ZAC Parc Georges Besse II

30000 Nîmes

Tél. : 04-66-29-67-49 lignes groupées - Fax : 04-66-29-19-76

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan et Résultat	4
Soldes intermédiaires de gestion	16
Annexes	21
Liasse fiscale	29

SAS STS

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS STS pour l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 55 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	3 909 339,30 Euros
chiffre d'affaires	1 691 844,80 Euros
résultat net comptable	178 543,08 Euros

Fait à NIMES
Le 05/11/2019

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet EXALIS

SAS STS

Bilan et Résultat

Bilan et Résultat

SAS STS

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 555	1 555				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	330 805	289 129	41 676	1,07	58 973	1,72
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	12 236	180	12 056	0,31	4 676	0,14
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 697		5 697	0,15	6 097	0,18
TOTAL (I)	350 293	290 864	59 429	1,52	69 746	2,04
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					2 178	0,06
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 477		2 477	0,06	9 843	0,29
. Autres	4 563 659	1 299 898	3 263 761	83,49	3 119 781	91,16
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	574 272		574 272	14,69	211 942	6,19
Charges constatées d'avance	9 400		9 400	0,24	8 661	0,25
TOTAL (II)	5 149 808	1 299 898	3 849 910	98,48	3 352 405	97,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 500 101	1 590 762	3 909 339	100,00	3 422 151	100,00

SAS STS

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	300 000	7,67	300 000	8,77
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	30 000	0,77	30 000	0,88
Réserves statutaires ou contractuelles	1 334 676	34,14	1 411 080	41,23
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	178 543	4,57	53 596	1,57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 843 219	47,15	1 794 676	52,44
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	217 500	5,56		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	217 500	5,56		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	119 852	3,07	152 034	4,44
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 090 000	27,88	1 160 000	33,90
. Associés	576 807	14,75	209 807	6,13
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 928	0,74	30 796	0,90
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 583	0,09	4 253	0,12
. Organismes sociaux	8 450	0,22	10 912	0,32
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 997	0,10	6 880	0,20
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 637	0,40	18 800	0,55
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 366	0,03	7 890	0,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			26 102	0,76
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	1 848 620	47,29	1 627 475	47,56
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 909 339	100,00	3 422 151	100,00

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 691 845		1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,54
Chiffres d'Affaires Nets	1 691 845		1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,54
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 000	0,06			1 000	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			8 431	0,50	9 074	2,78	-643	-7,08
Autres produits			776	0,05	300 000	91,95	-299 224	-99,73
Total des produits d'exploitation (I)			1 702 051	100,60	635 344	194,73	1 066 707	167,89
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			233 500	13,80	180 994	55,47	52 506	29,01
Impôts, taxes et versements assimilés			5 579	0,33	21 942	6,73	-16 363	-74,56
Salaires et traitements			75 885	4,49	90 921	27,87	-15 036	-16,53
Charges sociales			29 697	1,76	30 397	9,32	-700	-2,29
Dotations aux amortissements sur immobilisations			34 297	2,03	35 661	10,93	-1 364	-3,81
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			217 500	12,86			217 500	N/S
Autres charges			300 008	17,73	33	0,01	299 975	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			896 466	52,99	359 948	110,32	536 518	149,05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			805 586	47,62	275 397	84,41	530 189	192,52
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			100 000	5,91	211 451	64,81	-111 451	-52,70
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			5	0,00	79	0,02	-74	-93,66
Reprises sur provisions et transferts de charges					40 616	12,45	-40 616	-100,00
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			100 005	5,91	252 147	77,28	-152 142	-60,33
Dotations financières aux amortissements et provisions			678 071	40,08	551 528	169,04	126 543	22,94
Intérêts et charges assimilés			47 425	2,80	58 270	17,86	-10 845	-18,60
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			725 496	42,88	609 798	186,90	115 698	18,97
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-625 491	-36,96	-357 651	-109,61	-267 840	-74,88
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			180 095	10,64	-82 254	-25,20	262 349	318,95

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 102	1,54	3 805	1,17	22 297	585,99
Produits exceptionnels sur opérations en capital			233 400	71,54	-233 400	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	26 102	1,54	237 205	72,70	-211 103	-88,99
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	294	0,02	73 611	22,56	-73 317	-99,59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	900	0,05	385	0,12	515	133,77
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 194	0,07	73 996	22,68	-72 802	-98,38
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	24 908	1,47	163 209	50,02	-138 301	-84,73
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	26 460	1,56	27 359	8,39	-899	-3,28
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 828 159	108,06	1 124 696	344,71	703 463	62,55
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 649 616	97,50	1 071 101	328,29	578 515	54,01
RÉSULTAT NET	178 543	10,55	53 596	16,43	124 947	233,13
			<i>Bénéfice</i>			
			<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	29 093	1,72	27 529	8,44	1 564	5,68
Dont Crédit-bail immobilier						

SAS STS

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 555	1 555				
20500000 Concessions et droits similaires	1 555		1 555	0,04	1 555	0,05
28050000 Concessions et droits similaires		1 555	-1 555	-0,03	-1 555	-0,04
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	330 805	289 129	41 676	1,07	58 973	1,72
21810000 Install. gene. agenc. amenag. div.	190 909		190 909	4,88	190 909	5,58
21830000 Materiel de bureau et informatique	6 278		6 278	0,16	6 278	0,18
21840000 Mobilier	133 618		133 618	3,42	116 618	3,41
28181000 AMORTIS INST AMENAG AGENCEMENT		166 010	-166 010	-4,24	-147 095	-4,29
28183000 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE		6 278	-6 278	-0,15	-6 278	-0,17
28184000 AMORT MATERIEL BUREAU		116 840	-116 840	-2,98	-101 459	-2,95
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	12 236	180	12 056	0,31	4 676	0,14
26100000 Titres de participation	12 235		12 235	0,31	4 675	0,14
26110000 TITRES USUFRUIT	1		1	0,00	1	0,00
29610000 PROVISIONS SUR TITRES		180	-180	0,00		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 697		5 697	0,15	6 097	0,18
27500000 DEPOT CAUTIONNEMENT	5 697		5 697	0,15	6 097	0,18
TOTAL (I)	350 293	290 864	59 429	1,52	69 746	2,04
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires					2 178	0,06
44410000 CICE A RECEVOIR					2 178	0,06
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 477		2 477	0,06	9 843	0,29
44566400 TVA déductible 20%					48	0,00
44567000 Crédit de tva à reporter					6 625	0,19
44586000 TVA déduct /fact n/parvenues	2 477		2 477	0,06	3 170	0,09

SAS STS

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Autres	4 563 659	1 299 898	3 263 761	83,49	3 119 781	91,16
45101000 LES CHARMETTES	110 445		110 445	2,83	15 445	0,45
45102000 ACHILLE & COLETTE SARL	50 007		50 007	1,28		
45103000 BIGOT	185 110		185 110	4,74		
45104000 CLOS DES AMOUREUX	65 399		65 399	1,67		
45105000 PGB 7	25 010		25 010	0,64		
45106000 JEAN CHARLES BELLEC	5 988		5 988	0,15		
45110000 PGB 6	404 056		404 056	10,34	42 339	1,24
45112000 LA TISANIERE	2 558		2 558	0,07	127 107	3,71
45113000 PORTE AUGUSTE	693 682		693 682	17,74	343 659	10,04
45115000 LA CIGALE	103 096		103 096	2,64	18 096	0,53
45119000 LA BILLIERE	25 450		25 450	0,65	89 686	2,62
45121000 LE PARVIS DES OLIVIERES	8 540		8 540	0,22	8 540	0,25
45122200 LA PORTE ROMAINE	1 281 374		1 281 374	32,78	1 281 374	37,44
45123000 SCCV JUSTICES VIEILLES	443 908		443 908	11,36	99 901	2,92
45124000 PGB 123					164 781	4,82
45133300 LA RAVOIRE PASSY	31 500		31 500	0,81	31 500	0,92
45140000 SCCV ALBERT CAMUS	767 727		767 727	19,64	702 713	20,53
45144000 CLOS DES AZALEES	259 857		259 857	6,65	259 857	7,59
45150000 SAINT VINCENT					245	0,01
45182000 K7	99 351		99 351	2,54	386 545	11,30
46870000 PRODUIT A RECEVOIR	600		600	0,02		
46871000 DIVIDENDES A RECEVOIR					170 000	4,97
49510000 Comptes du groupe		1 299 898	-1 299 898	-33,24	-622 007	-18,17
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	574 272		574 272	14,69	211 942	6,19
51211100 BECM	423		423	0,01	659	0,02
51220000 CAISSE D'EPARGNE CE	552 672		552 672	14,14	193 051	5,64
51221000 COMPTE BIS PLACEMENT	5 000		5 000	0,13	5 000	0,15
51222200 CREDIT AGRICOLE CA	15 918		15 918	0,41	12 886	0,38
51260000 CAISSE	259		259	0,01	346	0,01
Charges constatées d'avance	9 400		9 400	0,24	8 661	0,25
48600000 Charges constatees d'avance	9 400		9 400	0,24	8 661	0,25
TOTAL (II)	5 149 808	1 299 898	3 849 910	98,48	3 352 405	97,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 500 101	1 590 762	3 909 339	100,00	3 422 151	100,00

SAS STS

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	300 000	7,67	300 000	8,77
10100000 Capital	300 000	7,67	300 000	8,77
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	30 000	0,77	30 000	0,88
10610000 Reserve legale	30 000	0,77	30 000	0,88
Réserves statutaires ou contractuelles	1 334 676	34,14	1 411 080	41,23
10630000 Reserves statut. ou contractuelles	1 334 676	34,14	1 411 080	41,23
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	178 543	4,57	53 596	1,57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 843 219	47,15	1 794 676	52,44
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	217 500	5,56		
15110000 PROVISION P/RISQUES	217 500	5,56		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	217 500	5,56		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	119 852	3,07	152 034	4,44
16410000 CREDIT AMENA BUREAUX CA	108 852	2,78	141 034	4,12
16884200 ICNE	11 000	0,28	11 000	0,32
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 090 000	27,88	1 160 000	33,90
16810000 PRET J SAGNARD	690 000	17,65	690 000	20,16
16820000 PRET SAGNARD SABINE	100 000	2,56	170 000	4,97
16830000 PRET DISPROFAIS	300 000	7,67	300 000	8,77
. Associés	576 807	14,75	209 807	6,13
45124000 PGB 123	500 000	12,79		
45510000 Compte Courant St. SAGNARD	76 807	1,96	209 807	6,13
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 928	0,74	30 796	0,90
40100000 Fournisseurs divers	14 067	0,36	11 775	0,34
40810000 Fournisseurs Factures non parvenues	14 861	0,38	19 021	0,56
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 583	0,09	4 253	0,12
42820000 Dettes provisio. pour congés payés	3 583	0,09	4 253	0,12
. Organismes sociaux	8 450	0,22	10 912	0,32
43100000 Sécurité sociale	3 900	0,10	4 302	0,13

SAS STS

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	30/06/2019		30/06/2018	
	(12 mois)		(12 mois)	
43740000 Retraite B2V	2 410	0,06	2 898	0,08
43750000 ALLIANZ PREVOYANCE RETRAITE	308	0,01	806	0,02
43755000 AXA SANTE	142	0,00	1 066	0,03
43820000 CHARGES SOCIALES / CP	1 485	0,04	1 840	0,05
43860000 Autres charges à payer	204	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 997	0,10	6 880	0,20
44400000 Etat impôt sur les bénéfices	3 997	0,10	6 880	0,20
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 637	0,40	18 800	0,55
44551000 Tva à décaisser	14 810	0,38		
44566400 TVA déductible 20%	827	0,02		
44571500 TVA collectée 20%			18 800	0,55
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 366	0,03	7 890	0,23
44210000 Prélèvement à la source	270	0,01		
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	1 096	0,03	7 890	0,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			26 102	0,76
46700000 FONDS DETENUS PAR 1 TIERS			26 102	0,76
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	1 848 620	47,29	1 627 475	47,56
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 909 339	100,00	3 422 151	100,00

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 691 845		1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,54
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	1 691 845		1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,54
Chiffres d'Affaires Nets	1 691 845		1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,54
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 000	0,06			1 000	N/S
74000000 Subvention d'exploitation			1 000	0,06			1 000	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			8 431	0,50	9 074	2,78	-643	-7,08
79100000 Transferts de charges d'expl.			8 431	0,50			8 431	N/S
79140000 INDEMNITES JOURNALIERES CPAM					1 000	0,31	-1 000	-100,00
79141000 AVANTAGE VEHICULE					8 074	2,47	-8 074	-100,00
Autres produits			776	0,05	300 000	91,95	-299 224	-99,73
75800000 Produits divers gestion courante			776	0,05	0	0,00	776	N/S
75810000 AUTRES PRODUITS					300 000	91,95	-300 000	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 702 051	100,60	635 344	194,73	1 066 707	167,89
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			233 500	13,80	180 994	55,47	52 506	29,01
60400000 PRESTATIONS DE SERVICES			713	0,04	5 213	1,60	-4 500	-86,31
60610000 EDF GDF			2 284	0,14	2 053	0,63	231	11,25
60611000 EAU			118	0,01	191	0,06	-73	-38,21
60614000 Carburant			1 398	0,08	970	0,30	428	44,12
60618000 Fournitures de bureau			2 947	0,17	2 658	0,81	289	10,87
60630000 Fournit. entretien & petit equip.			2 966	0,18	2 918	0,89	48	1,64
60631000 VETEMENTS DE TRAVAIL			12 110	0,72	6 762	2,07	5 348	79,09
61112000 SITE INTERNET			1 280	0,08			1 280	N/S
61217000 LEASING BNP DIGIT HALL			1 582	0,09			1 582	N/S
61221000 CREDIT BAIL VEHICULE			19 521	1,15	17 965	5,51	1 556	8,66
61222000 Credit bail mobilier copieur			1 823	0,11	1 823	0,56		0,00
61223000 Credit bail mobilier Informatique			7 749	0,46	7 741	2,37	8	0,10
61320000 Loyers Professionnels			42 000	2,48	42 000	12,87		0,00
61321000 LOYER BUREAU			3 600	0,21	3 600	1,10		0,00
61323000 LOYERS CURIE			800	0,05	2 400	0,74	-1 600	-66,66
61350000 Location Bien Mobilier			5 979	0,35			5 979	N/S
61351000 Leasing land rover			5 213	0,31			5 213	N/S
61352000 ABONNEMENT COYOTE			120	0,01	120	0,04		0,00
61400000 Charges locatives et de copropriété			12 741	0,75	3 505	1,07	9 236	263,51
61520000 ENTRETIEN LOCAUX			3 931	0,23	3 452	1,06	479	13,88
61550000 Sur biens mobiliers			5 191	0,31	1 658	0,51	3 533	213,09
61560000 Digithall Copieur maintenance			3 969	0,23	1 709	0,52	2 260	132,24
61560100 MAINTENANCE					52	0,02	-52	-100,00
61561000 Digithall Informatique maintenance			1 416	0,08	1 223	0,37	193	15,78
61600000 Primes d'assurance			7 041	0,42	10 009	3,07	-2 968	-29,64
61611000 ASSURANCE / PRET CA			510	0,03	510	0,16		0,00
61700000 Etudes et recherches			1 890	0,11	1 995	0,61	-105	-5,25
61850000 Frais de colloques, semin., confer			963	0,06	2 820	0,86	-1 857	-65,84
62140000 STAGIAIRES			971	0,06			971	N/S
62261000 HONORAIRES DIVERS			2 740	0,16	4 000	1,23	-1 260	-31,49

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
62262000 HONORAIRES EC	10 212	0,60	9 601	2,94	611	6,36	
62262500 Honoraires Commissaire aux comptes	5 963	0,35	5 371	1,65	592	11,02	
62263000 Honoraires Avocats	9 613	0,57	3 514	1,08	6 099	173,56	
62270000 Frais d'Actes et Contentieux	1 225	0,07	2 148	0,66	-923	-42,96	
62300000 Publicité publicat. relat. publiq.	5 563	0,33	1 810	0,55	3 753	207,35	
62340000 Cadeaux Clients	1 809	0,11	4 030	1,24	-2 221	-55,10	
62380000 Pourboires et Dons	3 333	0,20			3 333	N/S	
62510000 Déplacements Professionnels	8 006	0,47	554	0,17	7 452	N/S	
62570000 Réceptions Missions	21 946	1,30	14 195	4,35	7 751	54,60	
62600000 Frais postaux et de télécomm.	2 148	0,13	1 815	0,56	333	18,35	
62610000 TELEPHONE	6 209	0,37	8 760	2,68	-2 551	-29,11	
62613300 ALARME	1 548	0,09	535	0,16	1 013	189,35	
62613500 NETIWAN FIBRE OPTIQUE	901	0,05			901	N/S	
62700000 Services bancaires et assim.	1 430	0,08	1 317	0,40	113	8,58	
62710000 Services bancaires	30	0,00			30	N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés	5 579	0,33	21 942	6,73	-16 363	-74,56	
63120000 Taxe d'apprentissage	253	0,01	5	0,00	248	N/S	
63130000 Part. employ. a form. prof. cont.	411	0,02	437	0,13	-26	-5,94	
63512000 Taxe Foncière			10 202	3,13	-10 202	-100,00	
63514000 Taxe / Véhicule Société	2 813	0,17	4 075	1,25	-1 262	-30,96	
63515000 CFE	2 102	0,12	7 223	2,21	-5 121	-70,89	
Salaires et traitements	75 885	4,49	90 921	27,87	-15 036	-16,53	
64100000 Rémunération du personnel Brut	76 555	4,52	91 041	27,90	-14 486	-15,90	
64120000 Conges payes	-670	-0,03	-3 157	-0,96	2 487	78,78	
64140000 Indemnités et avantages divers			3 037	0,93	-3 037	-100,00	
Charges sociales	29 697	1,76	30 397	9,32	-700	-2,29	
64510000 Cotis URSSAF	22 602	1,34	26 507	8,12	-3 905	-14,72	
64530000 Cotis Retraite Cadres RESURCA	5 566	0,33	5 085	1,56	481	9,46	
64550000 Cotis AGF Prévoyance	712	0,04	756	0,23	-44	-5,81	
64555000 Cotis AXA Santé	3 116	0,18	4 239	1,30	-1 123	-26,48	
64570000 Cotis AISMT	297	0,02	337	0,10	-40	-11,86	
64820000 Charges Diverses sur salaires	-355	-0,01	-1 482	-0,44	1 127	76,05	
64910000 CICE	-2 241	-0,12	-5 044	-1,54	2 803	55,57	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	34 297	2,03	35 661	10,93	-1 364	-3,81	
68112000 DOT AUX AMORTISSEMENTS	34 297	2,03	35 661	10,93	-1 364	-3,81	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges	217 500	12,86			217 500	N/S	
68150000 DOTATIONS AUX PROVISIONS P/RIS	217 500	12,86			217 500	N/S	
Autres charges	300 008	17,73	33	0,01	299 975	N/S	
65800000 Charges diverses gestion courante	300 008	17,73	33	0,01	299 975	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)	896 466	52,99	359 948	110,32	536 518	149,05	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	805 586	47,62	275 397	84,41	530 189	192,52	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations	100 000	5,91	211 451	64,81	-111 451	-52,70	
76110000 PRODUITS DE PARTICIPATION	100 000	5,91	174 908	53,61	-74 908	-42,82	
76150000 INT COMPTES COURANTS			36 544	11,20	-36 544	-100,00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés	5	0,00	79	0,02	-74	-93,66	
76800000 Autres produits financiers	5	0,00	79	0,02	-74	-93,66	
Reprises sur provisions et transferts de charges			40 616	12,45	-40 616	-100,00	
78650000 Rep. prov. risq. & charg. financ.			40 616	12,45	-40 616	-100,00	
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des produits financiers (V)	100 005	5,91	252 147	77,28	-152 142	-60,33
Dotations financières aux amortissements et provisions	678 071	40,08	551 528	169,04	126 543	22,94
68651000 PROVISION COMPTE GROUPE	677 891	40,07	551 528	169,04	126 363	22,91
68662000 Dot. aux provisions immo fin	180	0,01			180	N/S
Intérêts et charges assimilées	47 425	2,80	58 270	17,86	-10 845	-18,60
66111000 INT EMPRUNT PRET CA	3 981	0,24	4 977	1,53	-996	-20,00
66150000 INT COMPTE COURANT			9 493	2,91	-9 493	-100,00
66180000 INTERET PRET AUTRE DETTE	19 200	1,13	19 800	6,07	-600	-3,02
66181000 INTERETS AUTRES DETTES	24 000	1,42	24 000	7,36		0,00
66400000 Pertes creances liees a particip.	245	0,01			245	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	725 496	42,88	609 798	186,90	115 698	18,97
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-625 491	-36,96	-357 651	-109,61	-267 840	-74,88
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	180 095	10,64	-82 254	-25,20	262 349	318,95
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 102	1,54	3 805	1,17	22 297	585,99
77180000 Autres prod. except. sur op. gest.	26 102	1,54	3 805	1,17	22 297	585,99
Produits exceptionnels sur opérations en capital			233 400	71,54	-233 400	-100,00
77560000 IMMO FINANCIERE			233 400	71,54	-233 400	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	26 102	1,54	237 205	72,70	-211 103	-88,99
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	294	0,02	73 611	22,56	-73 317	-99,59
67100000 Charg. except. sur operat. gestion	78	0,00	30 000	9,19	-29 922	-99,73
67120000 Penalités amendes fisc. & penales	90	0,01	90	0,03		0,00
67180000 Aut. charg. excep. sur oper. gest.	126	0,01	43 521	13,34	-43 395	-99,70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	900	0,05	385	0,12	515	133,77
67560000 VNC ACTIFS FINANCIERS	900	0,05	385	0,12	515	133,77
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 194	0,07	73 996	22,68	-72 802	-98,38
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	24 908	1,47	163 209	50,02	-138 301	-84,73
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	26 460	1,56	27 359	8,39	-899	-3,28
69500000 IMPOT SOCIETE	26 460	1,56	27 359	8,39	-899	-3,28
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 828 159	108,06	1 124 696	344,71	703 463	62,55
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 649 616	97,50	1 071 101	328,29	578 515	54,01
RÉSULTAT NET	178 543	10,55	53 596	16,43	124 947	233,13
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	29 093	1,72	27 529	8,44	1 564	5,68
61221000 CREDIT BAIL VEHICULE	19 521	1,15	17 965	5,51	1 556	8,66
61222000 Credit bail mobilier copieur	1 823	0,11	1 823	0,56		0,00
61223000 Credit bail mobilier Informatique	7 749	0,46	7 741	2,37	8	0,10
Dont Crédit-bail immobilier						

SAS STS

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

SAS STS

Solde Intermédiaire de Gestion PRODUCTION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

(Euros)

S.I.G. PRODUCTION	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises Production vendue	1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,54
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,54
Production stockée et immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,54
Achats consommés Sous traitance directe	713	0,04	5 213	1,60	-4 500	-86,31
MARGE BRUTE	1 691 132	99,96	321 057	98,40	1 370 075	426,74
Autres achats et charges externes	232 788	13,76	175 781	53,88	57 007	32,43
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	1 458 344	86,20	145 276	44,53	1 313 068	903,84
Subventions d'exploitation	1 000	0,06			1 000	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	5 579	0,33	21 942	6,73	-16 363	-74,56
Charges de personnel	105 582	6,24	112 243	34,40	-6 661	-5,92
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 348 183	79,69	11 091	3,40	1 337 092	N/S
Reprises sur provisions & transferts de charges	8 431	0,50			8 431	N/S
Autres produits d'exploitation	776	0,05	300 000	91,95	-299 224	-99,73
Dotations aux amortissements et provisions	251 797	14,88	35 661	10,93	216 136	606,09
Autres charges d'exploitation	300 008	17,73	33	0,01	299 975	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	805 586	47,62	275 397	84,41	530 189	192,52
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers	100 005	5,91	252 147	77,28	-152 142	-60,33
Charges financières	725 496	42,88	609 798	186,90	115 698	18,97
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	180 095	10,64	-82 254	-25,20	262 349	318,95
Produits exceptionnels	26 102	1,54	237 205	72,70	-211 103	-88,99
Charges exceptionnelles	1 194	0,07	73 996	22,68	-72 802	-98,38
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	26 460	1,56	27 359	8,39	-899	-3,28
TOTAL DES PRODUITS	1 828 159	108,06	1 115 622	341,93	712 537	63,87
TOTAL DES CHARGES	1 649 616	97,50	1 062 026	325,51	587 590	55,33
RÉSULTAT	178 543	10,55	53 596	16,43	124 947	233,13
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			

SAS STS

Solde Intermédiaire de Gestion PRODUCTION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ(Euros)

S.I.G. PRODUCTION	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,64
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,64
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,64
Production stockée et immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 691 845	100,00	326 270	100,00	1 365 575	418,64
Achats consommés						
Sous traitance directe	713	0,04	5 213	1,60	-4 500	-86,31
60400000 PRESTATIONS DE SERVICES	713	0,04	5 213	1,60	-4 500	-86,31
MARGE BRUTE	1 691 132	99,96	321 057	98,40	1 370 075	426,74
Autres achats et charges externes	232 788	13,76	175 781	53,88	57 007	32,43
60610000 EDF GDF	2 284	0,14	2 053	0,63	231	11,25
60611000 EAU	118	0,01	191	0,06	-73	-38,21
60614000 Carburant	1 398	0,08	970	0,30	428	44,12
60618000 Fournitures de bureau	2 947	0,17	2 658	0,81	289	10,87
60630000 Fournit. entretien & petit equip.	2 966	0,18	2 918	0,89	48	1,64
60631000 VETEMENTS DE TRAVAIL	12 110	0,72	6 762	2,07	5 348	79,09
61112000 SITE INTERNET	1 280	0,08			1 280	N/S
61217000 LEASING BNP DIGIT HALL	1 582	0,09			1 582	N/S
61221000 CREDIT BAIL VEHICULE	19 521	1,15	17 965	5,51	1 556	8,66
61222000 Credit bail mobilier copieur	1 823	0,11	1 823	0,56		0,00
61223000 Credit bail mobilier Informatique	7 749	0,46	7 741	2,37	8	0,10
61320000 Loyers Professionnels	42 000	2,48	42 000	12,87		0,00
61321000 LOYER BUREAU	3 600	0,21	3 600	1,10		0,00
61323000 LOYERS CURIE	800	0,05	2 400	0,74	-1 600	-66,66
61350000 Location Bien Mobilier	5 979	0,35			5 979	N/S
61351000 Leasing land rover	5 213	0,31			5 213	N/S
61352000 ABONNEMENT COYOTE	120	0,01	120	0,04		0,00
61400000 Charges locatives et de copropriété	12 741	0,75	3 505	1,07	9 236	263,51
61520000 ENTRETIEN LOCAUX	3 931	0,23	3 452	1,06	479	13,88
61550000 Sur biens mobiliers	5 191	0,31	1 658	0,51	3 533	213,09
61560000 Dighall Copieur maintenance	3 969	0,23	1 709	0,52	2 260	132,24
61560100 MAINTENANCE			52	0,02	-52	-100,00
61561000 Dighall Informatique maintenance	1 416	0,08	1 223	0,37	193	15,78
61600000 Primes d'assurance	7 041	0,42	10 009	3,07	-2 968	-29,64
61611000 ASSURANCE / PRET CA	510	0,03	510	0,16		0,00
61700000 Etudes et recherches	1 890	0,11	1 995	0,61	-105	-5,25
61850000 Frais de colloques, semin., confer	963	0,06	2 820	0,86	-1 857	-65,84
62140000 STAGIAIRES	971	0,06			971	N/S
62261000 HONORAIRES DIVERS	2 740	0,16	4 000	1,23	-1 260	-31,49
62262000 HONORAIRES EC	10 212	0,60	9 601	2,94	611	6,36
62262500 Honoraires Commissaire aux comptes	5 963	0,35	5 371	1,65	592	11,02
62263000 Honoraires Avocats	9 613	0,57	3 514	1,08	6 099	173,56
62270000 Frais d'Actes et Contentieux	1 225	0,07	2 148	0,66	-923	-42,96
62300000 Publicite publicat. relat. publiq.	5 563	0,33	1 810	0,55	3 753	207,35
62340000 Cadeaux Clients	1 809	0,11	4 030	1,24	-2 221	-55,10
62380000 Pourboires et Dons	3 333	0,20			3 333	N/S
62510000 Déplacements Professionnels	8 006	0,47	554	0,17	7 452	N/S
62570000 Réceptions Missions	21 946	1,30	14 195	4,35	7 751	54,60
62600000 Frais postaux et de télécomm.	2 148	0,13	1 815	0,56	333	18,35
62610000 TELEPHONE	6 209	0,37	8 760	2,68	-2 551	-29,11
62613300 ALARME	1 548	0,09	535	0,16	1 013	189,35
62613500 NETIWAN FIBRE OPTIQUE	901	0,05			901	N/S
62700000 Services bancaires et assim.	1 430	0,08	1 317	0,40	113	8,58
62710000 Services bancaires	30	0,00			30	N/S

SAS STS

Solde Intermédiaire de Gestion PRODUCTION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ(Euros)

S.I.G. PRODUCTION (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	1 458 344	86,20	145 276	44,53	1 313 068	903,84
Subventions d'exploitation	1 000	0,06			1 000	N/S
74000000 Subvention d'exploitation	1 000	0,06			1 000	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	5 579	0,33	21 942	6,73	-16 363	-74,56
63120000 Taxe d'apprentissage	253	0,01	5	0,00	248	N/S
63130000 Part. employ. a form. prof. cont.	411	0,02	437	0,13	-26	-5,94
63512000 Taxe Foncière			10 202	3,13	-10 202	-100,00
63514000 Taxe / Véhicule Société	2 813	0,17	4 075	1,25	-1 262	-30,96
63515000 CFE	2 102	0,12	7 223	2,21	-5 121	-70,89
Charges de personnel	105 582	6,24	112 243	34,40	-6 661	-5,92
64100000 Rémunération du personnel Brut	76 555	4,52	91 041	27,90	-14 486	-15,90
64120000 Conges payes	-670	-0,03	-3 157	-0,96	2 487	78,78
64140000 Indemnités et avantages divers			3 037	0,93	-3 037	-100,00
64510000 Cotis URSSAF	22 602	1,34	26 507	8,12	-3 905	-14,72
64530000 Cotis Retraite Cadres RESURCA	5 566	0,33	5 085	1,56	481	9,46
64550000 Cotis AGF Prévoyance	712	0,04	756	0,23	-44	-5,81
64555000 Cotis AXA Santé	3 116	0,18	4 239	1,30	-1 123	-26,48
64570000 Cotis AISMT	297	0,02	337	0,10	-40	-11,86
64820000 Charges Diverses sur salaires	-355	-0,01	-1 482	-0,44	1 127	76,05
64910000 CICE	-2 241	-0,12	-5 044	-1,54	2 803	55,57
79140000 INDEMNITES JOURNALIERES CPAM			-1 000	-0,30	1 000	-100,00
79141000 AVANTAGE VEHICULE			-8 074	-2,46	8 074	-100,00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 348 183	79,69	11 091	3,40	1 337 092	N/S
Reprises sur provisions & transferts de charges	8 431	0,50			8 431	N/S
79100000 Transferts de charges d'expl.	8 431	0,50			8 431	N/S
Autres produits d'exploitation	776	0,05	300 000	91,95	-299 224	-99,73
75900000 Produits divers gestion courante	776	0,05	0	0,00	776	N/S
75810000 AUTRES PRODUITS			300 000	91,95	-300 000	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions	251 797	14,88	35 661	10,93	216 136	606,09
68112000 DOT AUX AMORTISSEMENTS	34 297	2,03	35 661	10,93	-1 364	-3,81
68150000 DOTATIONS AUX PROVISIONS P/RIS	217 500	12,86			217 500	N/S
Autres charges d'exploitation	300 008	17,73	33	0,01	299 975	N/S
65800000 Charges diverses gestion courante	300 008	17,73	33	0,01	299 975	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	805 586	47,62	275 397	84,41	530 189	192,52
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers	100 005	5,91	252 147	77,28	-152 142	-60,33
76110000 PRODUITS DE PARTICIPATION	100 000	5,91	174 908	53,61	-74 908	-42,82
76150000 INT COMPTES COURANTS			36 544	11,20	-36 544	-100,00
76800000 Autres produits financiers	5	0,00	79	0,02	-74	-93,66
78650000 Rep. prov. risq. & charg. financ.			40 616	12,45	-40 616	-100,00
Charges financières	725 496	42,88	609 798	186,90	115 698	18,97
66111000 INT EMPRUNT PRET CA	3 981	0,24	4 977	1,53	-996	-20,00
66150000 INT COMPTE COURANT			9 493	2,91	-9 493	-100,00
66180000 INTERET PRET AUTRE DETTE	19 200	1,13	19 800	6,07	-600	-3,02
66181000 INTERETS AUTRES DETTES	24 000	1,42	24 000	7,36	0,00	0,00
66400000 Pertes creances liees a particip.	245	0,01			245	N/S
68651000 PROVISION COMPTE GROUPE	677 891	40,07	551 528	169,04	126 363	22,91
68662000 Dot. aux provisions immo fin	180	0,01			180	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	180 095	10,64	-82 254	-25,20	262 349	318,95
Produits exceptionnels	26 102	1,54	237 205	72,70	-211 103	-88,99
77180000 Autres prod. except. sur op. gest.	26 102	1,54	3 805	1,17	22 297	585,99

SAS STS

Solde Intermédiaire de Gestion PRODUCTION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ(Euros)

S.I.G. PRODUCTION (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
<i>77560000 IMMO FINANCIERE</i>			<i>233 400</i>	71,54	<i>-233 400</i>	-100,00
Charges exceptionnelles	1 194	0,07	73 996	22,68	-72 802	-98,38
<i>67100000 Charg. except. sur operat. gestion</i>	<i>78</i>	0,00	<i>30 000</i>	9,19	<i>-29 922</i>	-99,73
<i>67120000 Penalites amendes fisc. & penales</i>	<i>90</i>	0,01	<i>90</i>	0,03		0,00
<i>67180000 Aut. charg. excep. sur oper. gest.</i>	<i>126</i>	0,01	<i>43 521</i>	13,34	<i>-43 395</i>	-99,70
<i>67560000 VNC ACTIFS FINANCIERS</i>	<i>900</i>	0,05	<i>385</i>	0,12	<i>515</i>	133,77
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	26 460	1,56	27 359	8,39	-899	-3,28
<i>69500000 IMPOT SOCIETE</i>	<i>26 460</i>	1,56	<i>27 359</i>	8,39	<i>-899</i>	-3,28
TOTAL DES PRODUITS	1 828 159	108,06	1 115 622	341,93	712 537	63,87
TOTAL DES CHARGES	1 649 616	97,50	1 062 026	325,51	587 590	55,33
RÉSULTAT	178 543	10,55	53 596	16,43	124 947	233,13
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			

SAS STS

Annexes

Annexes

SAS STS**ANNEXE**

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/11/2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 909 339,30 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 178 543,08 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/11/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/11/2019

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/11/2019

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 350 293

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 555			1 555
Immobilisations corporelles	313 805	17 000		330 805
Immobilisations financières	10 773		400	17 933
TOTAL	326 133	17 000	400	350 293

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 290 864

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 555			1 555
Immobilisations corporelles	254 832	34 297		289 129
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				180
TOTAL	256 388	34 297		290 864

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	1 555	1 555	0	de 1 à 3 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	190 909	166 010	24 899	de 5 à 10 ans
Materiel de bureau et informatiqu	6 278	6 278	0	de 3 à 10 ans
Mobilier	133 618	116 840	16 777	de 5 à 10 ans
TOTAL	332 360	290 684	41 676	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/11/2019

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 4 581 233**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 697		
Actif circulant & charges d'avance	4 575 536	4 575 536	
TOTAL	4 581 233	4 575 536	

3.3 - Provisions pour dépréciation = 1 299 898

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	622 007				1 299 898
Comptes financiers					
Total	622 007				1 299 898

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 600

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	600
Disponibilités	
TOTAL	600

3.5 - Charges constatées d'avance = 9 400

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/11/2019

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 300 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Provisions = 217 500

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges					217 500
TOTAL					217 500

4.3 - Etat des dettes = 1 848 620

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	119 852			
Dettes financières diverses	1 666 807			
Fournisseurs	28 928			
Dettes fiscales & sociales	33 034			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 848 620			

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 32 229

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	11 000
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 861
Dettes fiscales & sociales	6 368
Autres dettes	
TOTAL	32 229

SAS STS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

SAS STS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 05/11/2019

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. <i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i> <i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip. <i>- Filiales non reprises en A:</i> <i>a) Françaises</i> <i>b) Etrangères</i> <i>- Participations non reprises en A:</i> <i>a) Françaises</i> <i>b) Etrangères</i>										

Observations complémentaires

SAS STS

Liasse fiscale

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS STS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2					
Adresse de l'entreprise 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE 30000 NIMES		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET * 4 3 9 2 3 5 3 7 5 0 0 0 5 2			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 1 9				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 555	1 555	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	330 805	289 129	41 676
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	12 236	180	12 056
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI	5 697		5 697		
TOTAL (II)		BJ	BK	350 293	290 864	59 429	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 566 136	1 299 898	3 266 238
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG	574 272		574 272	
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	9 400		9 400	
TOTAL (III)		CJ	CK	5 149 808	1 299 898	3 849 910	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	5 500 101	1 590 762	3 909 339
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SAS STS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....300 000.....)	DA	300 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	30 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 334 676		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	178 543		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 843 219	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	217 500		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	217 500		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	119 852		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	1 666 807		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	28 928		
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 034		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 848 620		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 909 339		
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 848 620			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS STS					Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue } biens *	FD	FE	FF		
		FG	1 691 845	FH	FI	1 691 845
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 691 845	FK	FL	1 691 845
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	8 431	
	Autres produits (1) (11)			FQ	776	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 702 051
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	233 500	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	5 579	
	Salaires et traitements *			FY	75 885	
	Charges sociales (10)			FZ	29 697	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations }	- dotations aux amortissements *		GA	34 297
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	217 500	
	Autres charges (12)			GE	300 008	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	896 466	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	100 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	5	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	100 005	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	678 071	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	47 425	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	725 496	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
				GV	(625 491)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						
				GW	180 095	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS STS		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	26 102			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	26 102			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	294			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	900			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 194			
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	24 908			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	26 460			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 828 159			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 649 616			
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	178 543			
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	29 093		
			– Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	8 431		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
somme perçues 2 fois				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
amende				90			
regul tiers				204			
vnc immobilisation financière				900			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SAS STS						Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
						3		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	1 555	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	190 909	KW		KX				
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	122 896	LC		LD	17 000			
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes			LK		LL		LM				
	TOTAL III			LN	313 805	LO		LP	17 000			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T				
Autres participations		8U	4 676	8V		8W	8 460					
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS						
Prêts et autres immobilisations financières		IT	6 097	IU		IV						
TOTAL IV		LQ	10 773	LR		LS	8 460					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	326 133	ØH		ØJ	25 460				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1 555	IX	1 555	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM	190 909	MN	190 909	MO	190 909
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	139 896	MT	139 896	MU	139 896
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	330 805	NI	330 805		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ	900	ØX		ØY	12 236	ØZ	4 675	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	400	2E		2F	5 697	2G	5 697	
	TOTAL IV			I3	1 300	NI		NK	17 933	?H	10 372	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	1 300	ØK	1 300	ØL	350 293	ØM	342 732		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**5 bis****TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.Désignation de l'entreprise : SAS STSNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS STS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE		PG		PH		
			1 555		PF				1 555		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions			PM		PN		PO		PQ		
			PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles			QD		QE		QF		QG		
			QH		QI		QJ		QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO		
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
			254 832		34 297		34 297		289 129		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
			256 388		34 297				290 684		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
Autres immob. incor- porelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13	W14
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL	NM	NO	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	NX	NY	NZ	NA	NB	NC	ND	NE	NF	NG
Total général non venant (NS + NT + NU)	NA	NB	NC	ND	NE	NF	NG	NH	NI	NJ	NK
Total général non venant (NW - NY)	NH	NI	NJ	NK	NL	NM	NN	NO	NP	NQ	NR
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2019

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STS		Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFiP N°2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS STS						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	5 697	UV	UW	5 697
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 477	2 477	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	4 563 059	4 563 059		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	600	600		
	Charges constatées d'avance		VS	9 400	9 400		
	TOTAUX		VT	4 581 233	4 575 536	5 697	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	119 852	33 250	86 602	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 090 000	300 000	790 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	28 928	28 928			
Personnel et comptes rattachés		8C	3 583	3 583			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 450	8 450			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 997	3 997		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 637	15 637		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 366	1 366		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	576 807	576 807			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 848 620	972 018	876 602		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	102 182	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2019

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STS		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le 31/01/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	178 543
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	17 607	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 813	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	90	
	Amendes et pénalités		WJ	90	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	26 460
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	843 317	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	1 068 830	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- imposées au taux de 0 %					WH
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	952 648	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	952 648	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	116 182			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	116 182		XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS STS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		5 068
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS STS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	53 596			ZD	53 596								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE									
					Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	ØF	53 596		Report à nouveau	ZG	(0)								
										TOTAL II		ZH	53 596		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	1 993			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										YX	70 453			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	971			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	29 753			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	130 330			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	233 500			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	5 579			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	5 579				
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	348 933			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	34 760			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *										ØB	76 555			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%		
	- Numéro de centre agréé * XP												- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL										
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC										
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO										
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SAS STS Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Depot cautionneme	400			400
	2	PARTS SOCIA	900			900
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)	
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
I - Immobilisations*	1	400						
	2		(900)	(900)				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			(900)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)				(B) (Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SAS STS Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ③.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ④.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑦
	À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ① ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS STS							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: SAS STS		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01/07/2018 et clos le: 30/06/2019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 691 845
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		TOTAL 1	OX 1 691 845
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	776
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 000
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 2	OM 1 776
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	22 534
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	122 579
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	300 008
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	900
		TOTAL 3	OJ 446 021
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 247 600
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 247 600

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 691 845
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 7 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	3 0 / 0 6 / 2 0 1 9

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am. III au C.G.L.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062019 N° SIRET 4 3 9 2 3 5 3 7 5 0 0 0 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STS

ADRESSE (voie) 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE

CODE POSTAL 30000 VILLE NIMES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

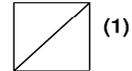
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062019

N° SIRET 43923537500052

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STS

ADRESSE (voie) 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE

CODE POSTAL 30000 VILLE NIMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 18

Forme juridique	SCCV	Dénomination	CIGALE	% de détention	99,00
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	JUSTICE VIEILLE	% de détention	99,00
N° SIREN (si société établie en France)	823194121				
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	K7	% de détention	50,00
N° SIREN (si société établie en France)	539566919				
Adresse :	N° 1	Voie	RUE NOTRE DAME		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	BELLE JEAN CHARLES	% de détention	90,00
N° SIREN (si société établie en France)	539522002				
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	ALBERT CAMUS	% de détention	10,00
N° SIREN (si société établie en France)	529905408				
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LA BILLIERE	% de détention	50,00
N° SIREN (si société établie en France)	819398165				
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	PGB 123	% de détention	50,00
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	PORTE ROMAINE	% de détention	45,00
N° SIREN (si société établie en France)	539826495				
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



SAS STS

Forme juridique	SCCV	Dénomination	CHARMETTES
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LES TERRASSES DU SABLASSOU
N° SIREN (si société établie en France)	512534918	% de détention	45,00
Adresse :	N° 355	Voie	RUE VENDEMIARE
	Code Postal 34000	Commune	MONTPELLIER
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	BIGOT
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	CMOS DES AMOUREUX
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	AZALEES
N° SIREN (si société établie en France)	791143571	% de détention	90,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	PGB 6
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	TISANIERE
N° SIREN (si société établie en France)	522652652	% de détention	90,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LE CARRE NOIR
N° SIREN (si société établie en France)	818114241	% de détention	90,00
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LA PORTE D'AUGUSTE
N° SIREN (si société établie en France)	814096657	% de détention	95,00
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2019

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



SAS STS

Forme juridique	<input type="text" value="SCCV"/>	Dénomination	<input type="text" value="PBB7"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="99,00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="260"/>	Voie	<input type="text" value="CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE"/>
	Code Postal <input type="text" value="30000"/>	Commune	<input type="text" value="NIMES"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2019	
<p>Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)</p> <p align="center">IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</p> <p align="right"><i>Timbre à date du service</i></p>			
Exercice ouvert le	01072018	et clos le	30062019
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS STS 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE 30000 NIMES			
SIRET	4 3 9 2 3 5 3 7 5 0 0 0 5 2	Méi :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
		SIRET	
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	PROMOTION IMMOBILIERE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	78 062 Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>
		Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i> <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé
			SAGE
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXALIS 260 Chemin de la Tour de L'Evêque ZAC Parc Georges Besse II 30000 NIMES OGA/OMGA			
Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)	
Tél: 0466296749		Tél:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 15102019 Lieu: NIMES	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Gérant	
		STEPHANIE SAGNARD	
		Signature:	


 Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS STS

du 01/07/2018

Adresse 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE 30000 NIMES

au 30/06/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	STEPHANIE SAGNARD PRESIDENTE				NIMES			
2	TORRES VALERIE SECRETAIRE ADMINISTRATIVE ET				3 IMPASSE DES COSTIERES 30510 GENERAC			
3	GROSSELIN SAMUEL CHARGE D OPERATIONS				LA RESIDENCE BAT A 38 RUE DE MONTAURY 30900 NIMES			
4	GARCONNET THIBAUT APPRENTI CHARGE D OPERATIONS				16 RUE DAUMIER 30900 NIMES			
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1			8 431					8 431
2	30 834							30 834
3	35 462							35 462
4	1 828							1 828
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	68 124		8 431					76 555

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 809
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		21 946
Total		23 755

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	100 310	- de l'exercice . 2019 . . ⑩	116 182
- de l'exercice précédent ⑩	112 434	- de l'exercice précédent ⑩	33 141
Nom et qualité du signataire	STEPHANIE SAGNARD Gérant	À NIMES	le 15/10/2019
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 07		au 30 / 06	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		4 419	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		73 655	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAS STS

Numéro SIRET : 43923537500052

Code APE : 4110A

260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
30000 NIMES

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2017 au 30/06/2018



EXALIS

EXPERTISE COMPTABLE & CONSEILS

Immeuble S.A.G.A. , 260, chemin de la Tour de l'Evêque

ZAC Parc Georges Besse II

30000 Nîmes

Tél. : 04-66-29-67-49 lignes groupées - Fax : 04-66-29-19-76

Sommaire

Rapport de Présentation	2
Bilan et Résultat	4
Soldes intermédiaires de gestion	16
Annexes	21
Liasse Fiscale	32

SAS STS

Rapport de présentation

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS STS pour l'exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 61 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	3 422 150,81 Euros
chiffre d'affaires	326 269,59 Euros
résultat net comptable	53 595,76 Euros

Fait à NIMES
Le 11/10/2018

Signature

Cabinet EXALIS

SAS STS

Bilan et Résultat

Bilan et Résultat

SAS STS

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 555	1 555				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	313 805	254 832	58 973	1,72	94 634	2,54
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	4 676		4 676	0,14	4 764	0,13
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 097		6 097	0,18	6 097	0,16
TOTAL (I)	326 133	256 388	69 746	2,04	105 495	2,84
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 178		2 178	0,06	2 241	0,06
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 843		9 843	0,29	9 218	0,25
. Autres	3 741 788	622 007	3 119 781	91,16	3 213 296	86,39
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	211 942		211 942	6,19	380 889	10,24
Charges constatées d'avance	8 661		8 661	0,25	8 562	0,23
TOTAL (II)	3 974 412	622 007	3 352 405	97,96	3 614 207	97,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 300 545	878 394	3 422 151	100,00	3 719 702	100,00

SAS STS

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	300 000	8,77	300 000	8,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	30 000	0,88	30 000	0,81
Réserves statutaires ou contractuelles	1 411 080	41,23	1 373 881	36,94
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	53 596	1,57	37 200	1,00
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 794 676	52,44	1 741 080	46,81
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	152 034	4,44	183 220	4,93
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 160 000	33,90	1 180 000	31,72
. Associés	209 807	6,13	555 896	14,94
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 796	0,90	13 728	0,37
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	4 253	0,12	7 410	0,20
. Organismes sociaux	10 912	0,32	16 237	0,44
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 880	0,20	13 646	0,37
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 800	0,55		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 890	0,23	8 485	0,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	26 102	0,76		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	1 627 475	47,56	1 978 622	53,19
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 422 151	100,00	3 719 702	100,00

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	326 270		326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	-0,38
Chiffres d'Affaires Nets	326 270		326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	-0,38
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			9 074	2,78	56 106	17,13	-47 032	-83,82
Autres produits			300 000	91,95	1	0,00	299 999	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			635 344	194,73	383 668	117,13	251 676	65,60
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			180 994	55,47	184 297	56,26	-3 303	-1,78
Impôts, taxes et versements assimilés			21 942	6,73	20 721	6,33	1 221	5,89
Salaires et traitements			90 921	27,87	78 078	23,84	12 843	16,45
Charges sociales			30 397	9,32	28 792	8,79	1 605	5,57
Dotations aux amortissements sur immobilisations			35 661	10,93	42 253	12,90	-6 592	-15,59
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			33	0,01	105	0,03	-72	-68,56
Total des charges d'exploitation (II)			359 948	110,32	354 245	108,15	5 703	1,61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			275 397	84,41	29 423	8,98	245 974	835,99
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			211 451	64,81	262 243	80,06	-50 792	-19,36
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			79	0,02	31	0,01	48	154,84
Reprises sur provisions et transferts de charges			40 616	12,45	37 585	11,47	3 031	8,06
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			252 147	77,28	299 859	91,54	-47 712	-15,90
Dotations financières aux amortissements et provisions			551 528	169,04	111 095	33,92	440 433	396,45
Intérêts et charges assimilés			58 270	17,86	48 533	14,82	9 737	20,06
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			609 798	186,90	159 628	48,73	450 170	282,01
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-357 651	-109,61	140 231	42,81	-497 882	-355,03
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-82 254	-25,20	169 654	51,79	-251 908	-148,47

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 805	1,17	1 875	0,57	1 930	102,93
Produits exceptionnels sur opérations en capital	233 400	71,54	45	0,01	233 355	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	237 205	72,70	1 920	0,59	235 285	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	73 611	22,56	114 888	35,07	-41 277	-35,92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	385	0,12	1 035	0,32	-650	-62,79
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	73 996	22,68	115 923	35,39	-41 927	-36,16
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	163 209	50,02	-114 002	-34,79	277 211	243,16
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	27 359	8,39	18 452	5,63	8 907	48,27
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 124 696	344,71	685 448	209,26	439 248	64,08
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 071 101	328,29	648 248	197,90	422 853	65,23
RÉSULTAT NET	53 596	16,43	37 200	11,36	16 396	44,08
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	27 529	8,44	19 126	5,84	8 403	43,93
Dont Crédit-bail immobilier						

SAS STS

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 555	1 555				
20500000 Concessions et droits similaires	1 555		1 555	0,05	1 555	0,04
28050000 Concessions et droits similaires		1 555	-1 555	-0,04	-1 555	-0,03
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	313 805	254 832	58 973	1,72	94 634	2,54
21810000 Install. gene. agenc. amenag. div.	190 909		190 909	5,58	190 909	5,13
21830000 Matériel de bureau et informatique	6 278		6 278	0,18	6 278	0,17
21840000 Mobilier	116 618		116 618	3,41	116 618	3,14
28181000 AMORTIS INST AMENAG AGENCEMENT		147 095	-147 095	-4,29	-125 850	-3,37
28183000 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE		6 278	-6 278	-0,17	-6 278	-0,16
28184000 AMORT MATERIEL BUREAU		101 459	-101 459	-2,95	-87 043	-2,33
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	4 676		4 676	0,14	4 764	0,13
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	4 675		4 675	0,14	4 763	0,13
26110000 TITRES USUFRUIT	1		1	0,00	1	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 097		6 097	0,18	6 097	0,16
27500000 DEPOT CAUTIONNEMENT	6 097		6 097	0,18	6 097	0,16
TOTAL (I)	326 133	256 388	69 746	2,04	105 495	2,84
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 178		2 178	0,06	2 241	0,06
44410000 CICE A RECEVOIR	2 178		2 178	0,06	2 241	0,06
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 843		9 843	0,29	9 218	0,25
44566400 Tva déductible	48		48	0,00	3 288	0,09
44567000 Crédit de tva à reporter	6 625		6 625	0,19	1 339	0,04
44571500 TVA COLL 20%					3 491	0,09
44586000 TVA sur factures à recevoir	3 170		3 170	0,09	1 100	0,03

SAS STS

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Autres	3 741 788	622 007	3 119 781	91,16	3 213 296	86,39
45101000 LES CHARMETTES	15 445		15 445	0,45		
45110000 PGB 6	42 339		42 339	1,24		
45112000 SCCV LA TISANIERE	127 107		127 107	3,71	113 107	3,04
45113000 SCCV PORTE AUGUSTE	343 659		343 659	10,04	155 544	4,18
45115000 LA CIGALE	18 096		18 096	0,53		
45119000 SCCV LA BILLIERE	89 686		89 686	2,62	67 911	1,83
45121000 LE CARRE NOIR	8 540		8 540	0,25	15 008	0,40
45122200 LA PORTE ROMAINE	1 281 374		1 281 374	37,44	1 453 562	39,08
45123000 SCCV JUSTICES VIEILLES	99 901		99 901	2,92	49 901	1,34
45124000 PGB 123	164 781		164 781	4,82	34 781	0,94
45133300 LA RAVOIRE PASSY	31 500		31 500	0,92	31 500	0,85
45140000 SCCV ALBERT CAMUS	702 713		702 713	20,53	661 919	17,79
45144000 CLOS DES AZALEES	259 857		259 857	7,59	259 857	6,99
45150000 ST VINCENT	245		245	0,01		
45170000 BOUSQUET ORB					28 665	0,77
45182000 K7	386 545		386 545	11,30	380 607	10,23
45191000 SCCV VILLA LES TOURELLES					40 616	1,09
46871000 DIVIDENDES A RECEVOIR	170 000		170 000	4,97	31 413	0,84
49510000 PROVISION COMPTE GROUPE		622 007	-622 007	-18,17	-111 095	-2,98
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	211 942		211 942	6,19	380 889	10,24
51211100 BECM	659		659	0,02	925	0,02
51220000 Caisse d'Epargne STS	193 051		193 051	5,64	104 708	2,81
51221000 ECUREUIL EXPANSION FONCT	5 000		5 000	0,15	250 000	6,72
51222200 STS CA AMENAG BUREAUX	12 886		12 886	0,38	24 972	0,67
51260000 CAISSE	346		346	0,01	284	0,01
Charges constatées d'avance	8 661		8 661	0,25	8 562	0,23
48600000 Charges constatées d'avance	8 661		8 661	0,25	8 562	0,23
TOTAL (II)	3 974 412	622 007	3 352 405	97,96	3 614 207	97,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 300 545	878 394	3 422 151	100,00	3 719 702	100,00

SAS STS

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	30/06/2018	(12 mois)	30/06/2017	(12 mois)
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	300 000	8,77	300 000	8,07
10100000 Capital	300 000	8,77	300 000	8,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	30 000	0,88	30 000	0,81
10610000 Réserve légale	30 000	0,88	30 000	0,81
Réserves statutaires ou contractuelles	1 411 080	41,23	1 373 881	36,94
10630000 Réserves statut. ou contractuelles	1 411 080	41,23	1 373 881	36,94
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	53 596	1,57	37 200	1,00
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 794 676	52,44	1 741 080	46,81
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	152 034	4,44	183 220	4,93
16410000 CREDIT AMENA BUREAUX	141 034	4,12	172 220	4,63
16884200 ICNE	11 000	0,32	11 000	0,30
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 160 000	33,90	1 180 000	31,72
16810000 PRET J SAGNARD	690 000	20,16	690 000	18,55
16820000 PRET SAGNARD SABINE	170 000	4,97	190 000	5,11
16830000 PRET DISPROFAIS	300 000	8,77	300 000	8,07
. Associés	209 807	6,13	555 896	14,94
45510000 Compte Courant St. SAGNARD	209 807	6,13	555 896	14,94
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 796	0,90	13 728	0,37
40100000 FOURNISSEURS	11 775	0,34	7 128	0,19
40810000 Fournisseurs - Factures non pa	19 021	0,56	6 600	0,18
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	4 253	0,12	7 410	0,20
42820000 Provisions congés payés	4 253	0,12	7 410	0,20
. Organismes sociaux	10 912	0,32	16 237	0,44
43100000 Sécurité sociale	4 302	0,13	9 552	0,26
43740000 Retraite B2V	2 898	0,08	2 069	0,06
43750000 AGF Prévoyance Cadres	806	0,02	312	0,01

SAS STS

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	30/06/2018		30/06/2017	
	(12 mois)		(12 mois)	
4375000 AXA SANTE	1 066	0,03	983	0,03
43820000 Charges sur congés payés	1 840	0,05	3 321	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 880	0,20	13 646	0,37
44400000 Etat impôt sur les bénéfices	6 880	0,20	13 646	0,37
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 800	0,55		
44571500 TVA COLL 20%	18 800	0,55		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 890	0,23	8 485	0,23
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	7 890	0,23	8 485	0,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	26 102	0,76		
46700000 DEBITEURS DIVERS	26 102	0,76		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	1 627 475	47,56	1 978 622	53,19
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 422 151	100,00	3 719 702	100,00

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	326 270		326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	-0,38
70400000 Travaux					14 675	4,48	-14 675	-100,00
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	326 270		326 270	100,00	285 886	87,28	40 384	14,13
70800000 Produits des activités annexes					27 000	8,24	-27 000	-100,00
Chiffres d'Affaires Nets	326 270		326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	-0,38
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			9 074	2,78	56 106	17,13	-47 032	-83,82
79120000 TRANSFERT DE CHARGES					48 032	14,66	-48 032	-100,00
79140000 INDEMNITES JOURNALIERES CPAM			1 000	0,31			1 000	N/S
79141000 AVANTAGE VEHICULE			8 074	2,47	8 074	2,46		0,00
Autres produits			300 000	91,95	1	0,00	299 999	N/S
75800000 Produits divers gestion courante			0	0,00	1	0,00	-1	-100,00
75810000 AUTRES PRODUITS			300 000	91,95			300 000	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			635 344	194,73	383 668	117,13	251 676	65,60
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			180 994	55,47	184 297	56,26	-3 303	-1,78
60400000 Sous Traitance Travaux			5 213	1,60			5 213	N/S
60610000 EDF GDF			2 053	0,63	1 866	0,57	187	10,02
60611000 EAU			191	0,06	79	0,02	112	141,77
60614000 Carburant			970	0,30	1 013	0,31	-43	-4,23
60618000 Fournitures de bureau			2 658	0,81	2 603	0,79	55	2,11
60630000 Fournil. entretien & petit equip.			2 918	0,89	5 616	1,71	-2 698	-48,03
60631000 VETEMENTS DE TRAVAIL			6 762	2,07			6 762	N/S
61221000 CREDIT BAIL VEHICULE			17 965	5,51	17 965	5,48		0,00
61222000 Credit bail mobilier copieur			1 823	0,56	978	0,30	845	86,40
61223000 Credit bail mobilier Informatique			7 741	2,37	182	0,06	7 559	N/S
61320000 Loyers Professionnels			42 000	12,87	42 000	12,82		0,00
61321000 LOYER BUREAU			3 600	1,10	3 600	1,10		0,00
61322000 LOYER FG IMMO K7					12 289	3,75	-12 289	-100,00
61323000 LOYERS CURIE			2 400	0,74	1 600	0,49	800	50,00
61350000 Location Bien Mobilier					1 197	0,37	-1 197	-100,00
61352000 ABONNEMENT COYOTTE			120	0,04	120	0,04		0,00
61353000 RICOH LOCATION COPIEUR					2 745	0,84	-2 745	-100,00
61400000 Charges locatives			3 505	1,07	2 784	0,85	721	25,90
61520000 Ent/Réparation sur Véhicules			3 452	1,06	3 387	1,03	65	1,92
61550000 Sur biens mobiliers			1 658	0,51	1 332	0,41	326	24,47
61560000 Maintenance			1 709	0,52	1 219	0,37	490	40,20
61560100 MAINTENANCE			52	0,02	3 086	0,94	-3 034	-98,30
61561000 Digithall Informatique maintenance			1 223	0,37			1 223	N/S
61600000 Primes d'assurance			10 009	3,07	9 113	2,78	896	9,83
61611000 ASSURANCE / PRET CA			510	0,16	510	0,16		0,00
61622000 ASSURANCE LOC RICOH					146	0,04	-146	-100,00
61700000 Etudes et recherches			1 995	0,61			1 995	N/S
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, SEMIN, CONF.			2 820	0,86	950	0,29	1 870	196,84
62261000 HONORAIRES DIVERS			4 000	1,23	28 000	8,55	-24 000	-85,70

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
62262000 HONORAIRES EC	9 601	2,94	7 401	2,26	2 200	29,73	
62262500 HONORAIRES CAC	5 371	1,65	7 639	2,33	-2 268	-29,68	
62263000 Honoraires Huissier Divers	3 514	1,08	1 098	0,34	2 416	220,04	
62270000 FRAIS D'ACTES	2 148	0,66	397	0,12	1 751	441,06	
62300000 Publicité publicat. relat. publiq.	1 810	0,55	820	0,25	990	120,73	
62340000 Cadeaux Clients	4 030	1,24	4 321	1,32	-291	-6,72	
62510000 Déplacements Professionnels	554	0,17	280	0,09	274	97,86	
62570000 Réceptions Missions	14 195	4,35	9 384	2,86	4 811	51,27	
62600000 Frais postaux et de télécomm.	1 815	0,56	1 609	0,49	206	12,80	
62610000 Téléphone	8 760	2,68	4 964	1,52	3 796	76,47	
62613300 ALARME	535	0,16	520	0,16	15	2,88	
62613500 ABONNEMENT ALSATIS			372	0,11	-372	-100,00	
62700000 Services bancaires et assim.	1 317	0,40	1 112	0,34	205	18,44	
Impôts, taxes et versements assimilés	21 942	6,73	20 721	6,33	1 221	5,89	
63120000 Taxe d'apprentissage	5	0,00	545	0,17	-540	-99,07	
63130000 Part. employ. a form. prof. cont.	437	0,13	260	0,08	177	68,08	
63512000 Taxe Foncière	10 202	3,13	10 481	3,20	-279	-2,65	
63514000 Taxe / Véhicule Société	4 075	1,25	3 622	1,11	453	12,51	
63515000 CFE	7 223	2,21	5 813	1,77	1 410	24,26	
Salaires et traitements	90 921	27,87	78 078	23,84	12 843	16,45	
64100000 Rémunération du personnel Brut	91 041	27,90	76 038	23,21	15 003	19,73	
64120000 Conges payes	-3 157	-0,96	811	0,25	-3 968	-489,26	
64140000 Indemnités et avantages divers	3 037	0,93	1 229	0,38	1 808	147,11	
Charges sociales	30 397	9,32	28 792	8,79	1 605	5,57	
64510000 Cotis URSSAF	26 507	8,12	24 866	7,59	1 641	6,60	
64530000 Cotis Retraite Cadres RESURCA	5 085	1,56	4 893	1,49	192	3,92	
64550000 Cotis AGF Prévoyance	756	0,23	325	0,10	431	132,62	
64555000 Cotis AXA Santé	4 239	1,30	3 096	0,95	1 143	36,92	
64570000 Cotis AISMT	337	0,10	322	0,10	15	4,66	
64820000 Charges Diverses sur salaires	-1 482	-0,44	373	0,11	-1 855	-497,31	
64910000 CICE	-5 044	-1,54	-5 084	-1,54	40	0,79	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	35 661	10,93	42 253	12,90	-6 592	-15,59	
68112000 DOT AUX AMORTISSEMENTS	35 661	10,93	42 253	12,90	-6 592	-15,59	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges	33	0,01	105	0,03	-72	-68,56	
65800000 Charges diverses gestion courante	33	0,01	105	0,03	-72	-68,56	
Total des charges d'exploitation (II)	359 948	110,32	354 245	108,15	5 703	1,61	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	275 397	84,41	29 423	8,98	245 974	835,99	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations	211 451	64,81	262 243	80,06	-50 792	-19,36	
76110000 PRODUITS DE PARTICIPATION	174 908	53,61	211 482	64,56	-36 574	-17,28	
76150000 INT COMPTES COURANTS	36 544	11,20	50 761	15,50	-14 217	-28,00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés	79	0,02	31	0,01	48	154,84	
76800000 Autres produits financiers	79	0,02	31	0,01	48	154,84	
Reprises sur provisions et transferts de charges	40 616	12,45	37 585	11,47	3 031	8,06	
78650000 Rep. prov. risq. & charg. financ.	40 616	12,45	37 585	11,47	3 031	8,06	
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)	252 147	77,28	299 859	91,54	-47 712	-15,90	
Dotations financières aux amortissements et provisions	551 528	169,04	111 095	33,92	440 433	396,45	
68651000 PROVISION COMPTE GROUPE	551 528	169,04	111 095	33,92	440 433	396,45	

SAS STS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Intérêts et charges assimilées	58 270	17,86	48 533	14,82	9 737	20,06		
66111000 INT EMPRUNT PRET CA	4 977	1,53	5 943	1,81	-966	-16,24		
66150000 INT COMPTE COURANT	9 493	2,91	9 990	3,05	-497	-4,96		
66180000 INTERETS AUTRES DETTES	19 800	6,07	21 600	6,59	-1 800	-8,32		
66181000 INTERETS AUTRES DETTES	24 000	7,36	11 000	3,36	13 000	118,18		
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)	609 798	186,90	159 628	48,73	450 170	282,01		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-357 651	109,61	140 231	42,81	-497 882	355,03		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-82 254	-25,20	169 654	51,79	-251 908	-149,47		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 805	1,17	1 875	0,57	1 930	102,93		
77180000 Autres prod. except. sur op. gest.	3 805	1,17	1 875	0,57	1 930	102,93		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	233 400	71,54	45	0,01	233 355	N/S		
77560000 IMMO FINANCIERE	233 400	71,54	45	0,01	233 355	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (VII)	237 205	72,70	1 920	0,59	235 285	N/S		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	73 611	22,56	114 888	35,07	-41 277	-35,92		
67100000 Charg. except. sur operat. gestion	30 000	9,19			30 000	N/S		
67120000 Penalties amendes fisc. & penales	90	0,03			90	N/S		
67180000 Aut. charg. excep. sur oper. gest.	43 521	13,34	114 888	35,07	-71 367	-62,11		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	385	0,12	1 035	0,32	-650	-62,79		
67560000 VNC ACTIFS FINANCIERS	385	0,12	1 035	0,32	-650	-62,79		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								
Total des charges exceptionnelles (VIII)	73 996	22,68	115 923	35,39	-41 927	-36,16		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	163 209	50,02	-114 002	-34,79	277 211	243,16		
Participation des salariés (IX)								
Impôts sur les bénéfices (X)	27 359	8,39	18 452	5,63	8 907	48,27		
69500000 IMPOT SOCIETE	27 359	8,39	18 452	5,63	8 907	48,27		
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 124 696	344,71	685 448	209,26	439 248	64,08		
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 071 101	328,29	648 248	197,90	422 853	65,23		
RÉSULTAT NET	53 596	16,43	37 200	11,36	16 396	44,08		
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>					
Dont Crédit-bail mobilier	27 529	8,44	19 126	5,84	8 403	43,93		
61221000 CREDIT BAIL VEHICULE	17 965	5,51	17 965	5,48		0,00		
61222000 Credit bail mobilier copieur	1 823	0,56	978	0,30	845	86,40		
61223000 Credit bail mobilier Informatique	7 741	2,37	182	0,06	7 559	N/S		
Dont Crédit-bail immobilier								

SAS STS

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

SAS STS

Solde Intermédiaire de Gestion PRODUCTION

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ(Euros)

Edité le 10/10/2018

S.I.G. PRODUCTION	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises Production vendue	326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	0,38
CHIFFRE D'AFFAIRES	326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	-0,38
Production stockée et immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	-0,38
Achats consommés Sous traitance directe	5 213	1,60			5 213	N/S
MARGE BRUTE	321 057	98,40	327 561	100,00	-6 504	-1,98
Autres achats et charges externes	175 781	53,88	136 265	41,60	39 516	29,00
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	145 276	44,53	191 296	58,40	-46 020	-24,05
Subventions d'exploitation	21 942	6,73	20 721	6,33	1 221	5,89
Impôts, taxes et versements assimilés	112 243	34,40	98 795	30,16	13 448	13,61
Charges de personnel						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 091	3,40	71 779	21,91	-60 688	-84,54
Reprises sur provisions & transferts de charges						
Autres produits d'exploitation	300 000	91,95	1	0,00	299 999	N/S
Dotations aux amortissements et provisions	35 661	10,93	42 253	12,90	-6 592	-15,59
Autres charges d'exploitation	33	0,01	105	0,03	-72	-68,56
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	275 397	84,41	29 423	8,98	245 974	835,99
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers	252 147	77,28	299 859	91,54	-47 712	-15,90
Charges financières	609 798	186,90	159 628	48,73	450 170	282,01
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-82 254	-25,20	169 654	51,79	-251 908	-148,47
Produits exceptionnels	237 205	72,70	1 920	0,59	235 285	N/S
Charges exceptionnelles	73 996	22,68	115 923	35,39	-41 927	-36,16
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	27 359	8,39	18 452	5,63	8 907	48,27
TOTAL DES PRODUITS	1 115 622	341,93	629 341	192,13	486 281	77,27
TOTAL DES CHARGES	1 062 026	325,51	592 142	180,77	469 884	79,35
RÉSULTAT	53 596	16,43	37 200	11,36	16 396	44,08
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			

SAS STS

Solde Intermédiaire de Gestion PRODUCTION

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ(Euros)

Edité le 10/10/2018

S.I.G. PRODUCTION	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises							
Production vendue	326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	0,38	
70400000 Travaux			14 675	4,48	-14 675	-100,00	
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	326 270	100,00	285 886	87,28	40 384	14,13	
70800000 Produits des activités annexes			27 000	8,24	-27 000	-100,00	
CHIFFRE D'AFFAIRES	326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	-0,38	
Production stockée et immobilisée							
PRODUCTION DE L'EXERCICE	326 270	100,00	327 561	100,00	-1 291	-0,38	
Achats consommés							
Sous traitance directe	5 213	1,60			5 213	N/S	
60400000 Sous Traitance Travaux	5 213	1,60			5 213	N/S	
MARGE BRUTE	321 057	98,40	327 561	100,00	-6 504	-1,98	
Autres achats et charges externes	175 781	53,88	136 265	41,60	39 516	29,00	
60610000 EDF GDF	2 053	0,63	1 866	0,57	187	10,02	
60611000 EAU	191	0,06	79	0,02	112	141,77	
60614000 Carburant	970	0,30	1 013	0,31	-43	-4,23	
60618000 Fournitures de bureau	2 658	0,81	2 603	0,79	55	2,11	
60630000 Fournit. entretien & petit equip.	2 918	0,89	5 616	1,71	-2 698	-48,03	
60631000 VETEMENTS DE TRAVAIL	6 762	2,07			6 762	N/S	
61221000 CREDIT BAIL VEHICULE	17 965	5,51	17 965	5,48		0,00	
61222000 Credit bail mobilier copieur	1 823	0,56	978	0,30	845	86,40	
61223000 Credit bail mobilier Informatique	7 741	2,37	182	0,06	7 559	N/S	
61320000 Loyers Professionnels	42 000	12,87	42 000	12,82		0,00	
61321000 LOYER BUREAU	3 600	1,10	3 600	1,10		0,00	
61322000 LOYER FG IMMO K7			12 289	3,75	-12 289	-100,00	
61323000 LOYERS CURIE	2 400	0,74	1 600	0,49	800	50,00	
61350000 Location Bien Mobilier			1 197	0,37	-1 197	-100,00	
61352000 ABONNEMENT COYOTTE	120	0,04	120	0,04		0,00	
61353000 RICOH LOCATION COPIEUR			2 745	0,84	-2 745	-100,00	
61400000 Charges locatives	3 505	1,07	2 784	0,85	721	25,90	
61520000 Ent/Réparation sur Véhicules	3 452	1,06	3 387	1,03	65	1,92	
61550000 Sur biens mobiliers	1 658	0,51	1 332	0,41	326	24,47	
61560000 Maintenance	1 709	0,52	1 219	0,37	490	40,20	
61560100 MAINTENANCE	52	0,02	3 086	0,94	-3 034	-98,30	
61561000 Digithall Informatique maintenance	1 223	0,37			1 223	N/S	
61600000 Primes d'assurance	10 009	3,07	9 113	2,78	896	9,83	
61611000 ASSURANCE / PRET CA	510	0,16	510	0,16		0,00	
61622000 ASSURANCE LOC RICOH			146	0,04	-146	-100,00	
61700000 Etudes et recherches	1 995	0,61			1 995	N/S	
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, SEMIN, CONF.	2 820	0,86	950	0,29	1 870	196,84	
62261000 HONORAIRES DIVERS	4 000	1,23	28 000	8,55	-24 000	-85,70	
62262000 HONORAIRES EC	9 601	2,94	7 401	2,26	2 200	29,73	
62262500 HONORAIRES CAC	5 371	1,65	7 639	2,33	-2 268	-29,68	
62263000 Honoraires Huissier Divers	3 514	1,08	1 098	0,34	2 416	220,04	
62270000 FRAIS D'ACTES	2 148	0,66	397	0,12	1 751	441,06	
62300000 Publicite publicat. relat. publiqu.	1 810	0,55	820	0,25	990	120,73	
62340000 Cadeaux Clients	4 030	1,24	4 321	1,32	-291	-6,72	
62510000 Déplacements Professionnels	554	0,17	280	0,09	274	97,86	
62570000 Réceptions Missions	14 195	4,35	9 384	2,86	4 811	51,27	
62600000 Frais postaux et de télécomm.	1 815	0,56	1 609	0,49	206	12,80	
62610000 Téléphone	8 760	2,68	4 964	1,52	3 796	76,47	
62613300 ALARME	535	0,16	520	0,16	15	2,88	
62613500 ABONNEMENT ALSATIS			372	0,11	-372	-100,00	
62700000 Services bancaires et assim.	1 317	0,40	1 112	0,34	205	18,44	
79120000 TRANSFERT DE CHARGES			-48 032	-14,65	48 032	-100,00	

SAS STS

Solde Intermédiaire de Gestion PRODUCTION

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ(Euros)

Edité le 10/10/2018

S.I.G. PRODUCTION (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	145 276	44,53	191 296	58,40	-46 020	-24,05
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assimilés	21 942	6,73	20 721	6,33	1 221	5,89
63120000 Taxe d'apprentissage	5	0,00	545	0,17	-540	-99,07
63130000 Part. employ. a form. prof. cont.	437	0,13	260	0,08	177	68,08
63512000 Taxe Foncière	10 202	3,13	10 481	3,20	-279	-2,65
63514000 Taxe / Véhicule Société	4 075	1,25	3 622	1,11	453	12,51
63515000 CFE	7 223	2,21	5 813	1,77	1 410	24,26
Charges de personnel	112 243	34,40	98 795	30,16	13 448	13,61
64100000 Rémunération du personnel Brut	91 041	27,90	76 038	23,21	15 003	19,73
64120000 Conges payes	-3 157	-0,96	811	0,25	-3 968	-409,26
64140000 Indemnités et avantages divers	3 037	0,93	1 229	0,38	1 808	147,11
64510000 Cotis URSSAF	26 507	8,12	24 866	7,59	1 641	6,60
64530000 Cotis Retraite Cadres RESURCA	5 085	1,56	4 893	1,49	192	3,92
64550000 Cotis AGF Prévoyance	756	0,23	325	0,10	431	132,62
64555000 Cotis AXA Santé	4 239	1,30	3 096	0,95	1 143	36,92
64570000 Cotis AISMT	337	0,10	322	0,10	15	4,66
64820000 Charges Diverses sur salaires	-1 482	-0,44	373	0,11	-1 855	-497,31
64910000 CICE	-5 044	-1,54	-5 084	-1,54	40	0,79
79140000 INDEMNITES JOURNALIERES CPAM	-1 000	-0,30			-1 000	N/S
79141000 AVANTAGE VEHICULE	-8 074	-2,46	-8 074	-2,45		0,00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 091	3,40	71 779	21,91	-60 688	-84,54
Reprises sur provisions & transferts de charges						
Autres produits d'exploitation	300 000	91,95	1	0,00	299 999	N/S
75800000 Produits divers gestion courante	0	0,00	1	0,00	-1	-100,00
75810000 AUTRES PRODUITS	300 000	91,95			300 000	N/S
Dotations aux amortissements et provisions	35 661	10,93	42 253	12,90	-6 592	-15,59
68112000 DOT AUX AMORTISSEMENTS	35 661	10,93	42 253	12,90	-6 592	-15,59
Autres charges d'exploitation	33	0,01	105	0,03	-72	-68,56
65800000 Charges diverses gestion courante	33	0,01	105	0,03	-72	-68,56
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	275 397	84,41	29 423	8,98	245 974	835,99
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers	252 147	77,28	299 859	91,54	-47 712	-15,90
76110000 PRODUITS DE PARTICIPATION	174 908	53,61	211 482	64,56	-36 574	-17,28
76150000 INT COMPTES COURANTS	36 544	11,20	50 761	15,50	-14 217	-28,00
76800000 Autres produits financiers	79	0,02	31	0,01	48	154,84
78650000 Rep. prov. risq. & charg. financ.	40 616	12,45	37 585	11,47	3 031	8,06
Charges financières	609 798	186,90	159 628	48,73	450 170	282,01
66111000 INT EMPRUNT PRET CA	4 977	1,53	5 943	1,81	-966	-16,24
66150000 INT COMPTE COURANT	9 493	2,91	9 990	3,05	-497	-4,96
66180000 INTERETS AUTRES DETTES	19 800	6,07	21 600	6,59	-1 800	-8,32
66181000 INTERETS AUTRES DETTES	24 000	7,36	11 000	3,36	13 000	118,18
68651000 PROVISION COMPTE GROUPE	551 528	169,04	111 095	33,92	440 433	396,45
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-82 254	-25,20	169 654	51,79	-251 908	-148,47
Produits exceptionnels	237 205	72,70	1 920	0,59	235 285	N/S
77180000 Autres prod. except. sur op. gest.	3 805	1,17	1 875	0,57	1 930	102,93
77560000 IMMO FINANCIERE	233 400	71,54	45	0,01	233 355	N/S
Charges exceptionnelles	73 996	22,68	115 923	35,39	-41 927	-36,16
67100000 Charg. except. sur operat. gestion	30 000	9,19			30 000	N/S
67120000 Penalités amendes fisc. & penales	90	0,03			90	N/S
67180000 Aut. charg. excep. sur oper. gest.	43 521	13,34	114 888	35,07	-71 367	-62,11

SAS STS

Solde Intermédiaire de Gestion PRODUCTION

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

DÉTAILLÉ(Euros)

Edité le 10/10/2018

S.I.G. PRODUCTION (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
<i>67560000 VNC ACTIFS FINANCIERS</i>	385	0,12	1 035	0,32	-650	-62,79	
Participation des salariés	27 359	8,39	18 452	5,63	8 907	48,27	
Impôts sur les bénéfices	27 359	8,39	18 452	5,63	8 907	48,27	
<i>69500000 IMPOT SOCIETE</i>							
TOTAL DES PRODUITS	1 115 622	341,93	629 341	192,13	486 281	77,27	
TOTAL DES CHARGES	1 062 026	325,51	592 142	180,77	469 884	79,35	
RÉSULTAT	53 596	16,43	37 200	11,36	16 396	44,08	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				

SAS STS

Annexes

Annexes

SAS STS**ANNEXE**

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/10/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 422 150,81 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 53 595,76 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/10/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Evaluation des titres de participations et des créances :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. La valeur d'inventaire est déterminée en prenant en compte les perspectives de résultat et le chiffre d'affaires de chaque filiale et/ou participation.

La recouvrabilité des créances rattachées aux filiales et participations (qui sont comptabilisées en actifs immobilisés et en actifs circulants) est évaluée en fonction de la rentabilité attendue des projets auxquelles elles sont rattachées. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, pour tenir compte de la recouvrabilité de ces créances.

SAS STS**ANNEXE**

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/10/2018

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Diminution de la masse salariale pour 5044 .

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de prospection de nouveaux marchés

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/10/2018

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 326 133 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 555			1 555
Immobilisations corporelles	313 805			313 805
Immobilisations financières	10 861	297	385	10 773
TOTAL	326 221	297	385	326 133

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 256 388 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 555			1 555
Immobilisations corporelles	219 171	35 661		254 832
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	220 726	35 661		256 388

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	1 555	1 555	0	de 1 à 3 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	190 909	147 095	43 814	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatiqu	6 278	6 278	0	de 3 à 10 ans
Mobilier	116 618	101 459	15 159	de 5 à 10 ans
TOTAL	315 360	256 388	58 973	

3.2 - Etat des créances = 3 768 567 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 097		6 097
Actif circulant & charges d'avance	3 762 470	3 762 470	
TOTAL	3 768 567	3 762 470	6 097

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/10/2018

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 622 007 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	111 095	551 528		40 616	622 007
Comptes financiers					
Total	111 095	551 528		40 616	622 007

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 170 000 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	170 000
Disponibilités	
TOTAL	170 000

3.5 - Charges constatées d'avance = 8 661 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/10/2018

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 300 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	30000	10,00	300 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	30000	10,00	300 000

4.2 - Etat des dettes = 1 627 475 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	152 034	43 182	108 852	
Dettes financières diverses	1 369 807	-0	1 160 000	209 807
Fournisseurs	30 796	30 796		
Dettes fiscales & sociales	48 735	48 735		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	26 102	26 102		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 627 475	148 816	1 268 852	209 807

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 44 004 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	11 000
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	19 021
Dettes fiscales & sociales	13 983
Autres dettes	
TOTAL	44 004

SAS STS**ANNEXE**

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/10/2018

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 326 270 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	326 270	100,00 %
TOTAL	326 270	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS STS**ANNEXE**

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/10/2018

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	<i>5 371</i>
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	<i>5 371</i>

6.3 - Autres informations complémentaires

Engagements Hors Bilan :

- Crédit-bail mobilier : redevances restant à payer pour 26 980 ,
- La société s'est portée caution de la SARL K SEPT à hauteur de 1 170 000 ,
- Caution personnelle de Stéphanie Sagnard pour 172 220 relatives aux emprunts bancaires effectués par la société.
- Caution solidaire de Stéphanie Sagnard pour 372 000 sur l'emprunt DISPROFRAIS.

SAS STS

ANNEXE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 11/10/2018

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 170 000 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	170 000
Dividendes a recevoir(46871000)	170 000
TOTAL	170 000

8.2 - Charges constatées d'avance = 8 661 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	8 661
TOTAL	8 661

8.3 - Charges à payer = 44 004 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	11 000
Icne(16884200)	11 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	19 021
Fournisseurs - factures non pa(40810000)	19 021
Dettes fiscales et sociales :	13 983
Provisions congés payés(42820000)	4 253
Charges sur congés payés(43820000)	1 840
Etat charges a payer(44860000)	7 890
TOTAL	44 004

SAS STS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2018

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2018 12 mois	30/06/2017 12 mois	30/06/2016 12 mois	30/06/2015 12 mois	30/06/2014 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	326 270	327 561	149 000	312 450	838 329
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	627 528	171 414	104 399	25 059	130 158
c) Impôt sur les bénéfices	27 359	18 452		21 867	21 975
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	600 169	152 962	104 399	3 192	108 183
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	53 596	37 200	23 851	7 827	12 692
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	20	5	3	0	4
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2	1	1	0	0
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	4				
b) Montant de la masse salariale	90 921	78 078	84 372	133 329	279 975
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	30 397	28 792	31 695	54 662	117 736

Observations complémentaires

SAS STS
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
SCCV ST VINCENT	1 000	-3 978	90	900	900	245		0	-645	
SCCV AZALEES	100	-4 340	90	90	90	259 857		0	-504	
SCCV LA TISANIERE	100	-1 627	90	90	90	127 107		0	-504	
SCCV PORTE AUGUSTE	1 000	-1 616	95	950	950	343 659		0	-673	
SCCV JUSTICE VIEILLE	100	-900	99	99	99	99 901		0	0	
SCCV PGB 123	1 000	0	50	500	500	164 781		0	0	
SCCV LE CARRE NOIR	100	-923	90	90	90	8 540		0	-690	
SCCV CHARMETTES	100		99	99	99	15 445				
SCCV PGB 6	100		99	99	99	42 339				
SCCV LA CIGALE	100		99	99	99	18 096				
Participations (10 % à 50 % du capital détenu)										
SCCV ALBERT CAMUS	1 000	-8 328	10	100	100	702 713		0	-961	
SCCV PORTE ROMAINE	100	0	19	19	19	1 281 374		3 584 862	-697 618	
SARL K7	1 000		34	340	340	386 545				
SCCV SABLASSOU	1 000		45	450	450					
SCCV LA RAVOIRE	1 500		47	700	700	31 500				
SCCV LA BILIERE	100	-911	50	50	50	89 686		0	-504	

SAS STS

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS STS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE 30000 NIMES		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 4 3 9 2 3 5 3 7 5 0 0 0 5 2			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 1 8		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 555
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	313 805
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	4 676
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	6 097	
TOTAL (II)		BJ	BK	326 133	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 753 810
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	211 942
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 661
TOTAL (III)		CJ	CK	3 974 412	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	4 300 545
				878 394	
				3 422 151	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SAS STS		Néant	<input type="checkbox"/> *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....300 000.....)	DA	300 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	30 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 411 080		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	53 596		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DL	1 794 676			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	152 034		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	1 369 807		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 796		
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 735		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	26 102			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 627 475			
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 422 151			
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	148 816			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS STS				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue } biens *	FD	FE	FF		
		FG	326 270	FH	FI	326 270
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	326 270	FK	FL	326 270
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	9 074	
	Autres produits (1) (11)			FQ	300 000	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	635 344
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	180 994	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	21 942	
	Salaires et traitements *			FY	90 921	
	Charges sociales (10)			FZ	30 397	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements *			GA	35 661
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	33	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	359 948	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	211 451	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	79	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	40 616	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	252 147	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	551 528	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	58 270	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	609 798	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
				GV	(357 651)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						
				GW	(82 254)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS STS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 805		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	233 400		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	237 205		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	73 611		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	385		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	73 996		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	163 209		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	27 359		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 124 696		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 071 101		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	53 596		
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	27 529	
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	211 451	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	9 074	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
		obligatoires		A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
CESSION DE PARTS		385	233 400			
DIVERS		30 090	3 805			
PERTE COMPTES GROUPE		43 521				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SAS STS				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	1 555	KE	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	190 909	KW
		Matériel de transport *				KY		KZ
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	122 896	LC
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	
	Avances et acomptes				LK		LL	
	TOTAL III				LN	313 805	LO	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M
Autres participations				8U	4 764	8V		
Autres titres immobilisés				IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	6 097	IU		
TOTAL IV				LQ	10 861	LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	326 221	ØH		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				1		4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	
		Sur sol d'autrui			IR		MD	
	Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM
		Matériel de transport				IV		MP
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	
Avances et acomptes				NC		ND		
TOTAL III				IY		NG		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	
	Autres participations				IØ	385	ØX	
	Autres titres immobilisés				II		2B	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	
	TOTAL IV				I3	385	NI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	385	ØK		
						ØL		
						ØM		
						ØN		
						ØO		
						ØP		
						ØQ		
						ØR		
						ØS		
						ØT		
						ØU		
						ØV		
						ØW		
						ØX		
						ØY		
						ØZ		
						1A		
						1B		
						1C		
						1D		
						1E		
						1F		
						1G		
						1H		
						1I		
						1J		
						1K		
						1L		
						1M		
						1N		
						1O		
						1P		
						1Q		
						1R		
						1S		
						1T		
						1U		
						1V		
						1W		
						1X		
						1Y		
						1Z		
						2A		
						2B		
						2C		
						2D		
						2E		
						2F		
						2G		
						2H		
						2I		
						2J		
						2K		
						2L		
						2M		
						2N		
						2O		
						2P		
						2Q		
						2R		
						2S		
						2T		
						2U		
						2V		
						2W		
						2X		
						2Y		
						2Z		
						3A		
						3B		
						3C		
						3D		
						3E		
						3F		
						3G		
						3H		
						3I		
						3J		
						3K		
						3L		
						3M		
						3N		
						3O		
						3P		
						3Q		
						3R		
						3S		
						3T		
						3U		
						3V		
						3W		
						3X		
						3Y		
						3Z		
						4A		
						4B		
						4C		
						4D		
						4E		
						4F		
						4G		
						4H		
						4I		
						4J		
						4K		
						4L		
						4M		
						4N		
						4O		
						4P		
						4Q		
						4R		
						4S		
						4T		
						4U		
						4V		
						4W		
						4X		
						4Y		
						4Z		
						5A		
						5B		
						5C		
						5D		
						5E		
						5F		
						5G		
						5H		
						5I		
						5J		
						5K		
						5L		
						5M		
						5N		
						5O		
						5P		
						5Q		
						5R		
						5S		
						5T		
						5U		
						5V		
						5W		
						5X		
						5Y		
						5Z		
						6A		
						6B		
						6C		
						6D		
						6E		
						6F		
						6G		
						6H		
						6I		
						6J		
						6K		
						6L		
						6M		
						6N		
						6O		
						6P		
						6Q		
						6R		
						6S		
						6T		
						6U		
						6V		
						6W		
						6X		
						6Y		
						6Z		
						7A		
						7B		
						7C		
						7D		
						7E		
						7F		
						7G		
						7H		
						7I		
						7J		
						7K		
						7L		
						7M		
						7N		
						7O		
						7P		
						7Q		
						7R		
						7S		
						7T		
						7U		
						7V		
						7W		
						7X		
						7Y		
						7Z		
						8A		
						8B		
						8C		
						8D		
						8E		
						8F		
						8G		
						8H		
						8I		
						8J		
						8K		
						8L		
						8M		
						8N		
						8O		
						8P		
						8Q		
						8R		
						8S		
						8T		
						8U		
						8V		
						8W		
						8X		
						8Y		
						8Z		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**5 bis****TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le **3 0 0 6 2 0 1 8**Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.Désignation de l'entreprise : SAS STS Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS STS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE		1 555		PF		PG		
Terrains					PI				PJ		PK		
Constructions			Sur sol propre		PM				PN		PO		
			Sur sol d'autrui		PR				PS		PT		PU
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions					PV				PW		PX		
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ				QA		QB		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		125 850		QE		21 245		
			Matériel de transport		QH				QI		QJ		
			Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		93 321		QM		14 416		
			Emballages récupérables et divers		QP				QR		QS		
TOTAL III					QU		219 171		QV		35 661		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					ØN		220 726		ØP		35 661		
									ØQ		254 832		
											ØR		
											256 388		
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8	
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5				R6	
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9	
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
		Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM				NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				NZ	
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS STS		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	6 097	UV		UW	6 097
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 178		2 178	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 843		9 843	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	3 571 788		3 571 788		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	170 000		170 000		
	Charges constatées d'avance	VS	8 661		8 661		
	TOTAUX		VT	3 768 567	VU	3 762 470	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	152 034	43 182	108 852		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 160 000		1 160 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 796	30 796			
Personnel et comptes rattachés		8C	4 253	4 253			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 912	10 912			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 880	6 880			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 800	18 800			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 890	7 890			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	209 807	(0)		209 807	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26 102	26 102			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 627 475	VZ	148 816	1 268 852	209 807
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	51 186	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables janvier 2018

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 5 B A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : 31/10/2018				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	14 415				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 075				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	551 528	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX	551 618			
	Amendes et pénalités		WJ	90	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)										
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	8 878		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		- Imposées au taux de 0 %				
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus values soumises au régime des fusions					
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	27 904			
		Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I		728 541			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
		Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
		Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		- imposées au taux de 19 %				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A							
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes-entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
			Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC	
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	413 152			
		Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
		III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		619 598			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	108 943						
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	108 943		XO				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS STS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		6 093
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
PROVISION COMPTES GROUPE	9D	551 528	9E 40 616
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	551 528	YO 40 616
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS STS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	37 200		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
					Report à nouveau	ZG				(0)		
	TOTAL I	ØF	37 200						ZH	37 200		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7	93 393	YQ	26 980			
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT	5 213
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	51 625	XQ	51 625			
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	24 634
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	99 522			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	180 994
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	21 942			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	21 942
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	65 254
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	36 308
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB	83 901
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,56 %
	– Numéro de centre de gestion agréé *	XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

SAE Experts-comptables janvier 2018

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS STS						Néant <input type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1	Titres de partici	385			385		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (11)	
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
I - Immobilisations*	1	233 400	233 015	(185)			233 200	
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			(185)				233 200
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SAS STS Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑦
	À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ① ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS STS							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés {	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: ...SAS STS.....										Néant <input type="checkbox"/> *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: 01.07.2017..... et clos le: 30.06.2018.....					Données en nombre de mois					1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	326 270
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	233 015
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	559 285
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Retractions sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	20 763
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	84 582
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	33
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	105 378
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	453 907
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	453 907
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	559 285	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	4,00	
Période de référence					GY	0 1 / 0 7 / 2 0 1 7	GZ	3 0 / 0 6 / 2 0 1 8			
Date de cessation					HR	/	/				
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										YP	4,00
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am. III au C.G.L.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062018 N° SIRET 4 3 9 2 3 5 3 7 5 0 0 0 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STS

ADRESSE (voie) 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE

CODE POSTAL 30000 VILLE NIMES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

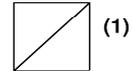
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062018

N° SIRET 43923537500052

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STS

ADRESSE (voie) 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE

CODE POSTAL 30000 VILLE NIMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 16

Forme juridique	SCCV	Dénomination	CIGALE	% de détention	99,00
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	JUSTICE VIEILLE	% de détention	99,00
N° SIREN (si société établie en France)	823194121				
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	K7	% de détention	50,00
N° SIREN (si société établie en France)	539566919				
Adresse :	N° 1	Voie	RUE NOTRE DAME		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	ST VINCENT	% de détention	90,00
N° SIREN (si société établie en France)	533187019				
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	ALBERT CAMUS	% de détention	10,00
N° SIREN (si société établie en France)	529905408				
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LA BILLIERE	% de détention	50,00
N° SIREN (si société établie en France)	819398165				
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	PGB 123	% de détention	50,00
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	PORTE ROMAINE	% de détention	45,00
N° SIREN (si société établie en France)	539826495				
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE		
	Code Postal 30000	Commune	NIMES	Pays	FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



SAS STS

Forme juridique	SCCV	Dénomination	CHARMETTES
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LES TERRASSES DU SABLASSOU
N° SIREN (si société établie en France)	512534918	% de détention	45,00
Adresse :	N° 355	Voie	RUE VENDEMIARE
	Code Postal 34000	Commune	MONTPELLIER
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LA RAVOIRE
N° SIREN (si société établie en France)	753617968	% de détention	47,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	AZALEES
N° SIREN (si société établie en France)	791143571	% de détention	90,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	PGB 6
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LA TISANIERE
N° SIREN (si société établie en France)	809744170	% de détention	90,00
Adresse :	N° 260	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LE CARRE NOIR
N° SIREN (si société établie en France)	818114241	% de détention	90,00
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCCV	Dénomination	LA PORTE D'AUGUSTE
N° SIREN (si société établie en France)	814096657	% de détention	95,00
Adresse :	N° 26	Voie	CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE
	Code Postal 30000	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2018

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



SAS STS

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2018	
<p>Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)</p> <p style="text-align: center;">IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</p> <p style="text-align: right;"><i>Timbre à date du service</i></p>			
Exercice ouvert le	01072017	et clos le	30062018
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case			
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS STS 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE 30000 NIMES			
SIRET	4 3 9 2 3 5 3 7 5 0 0 0 5 2	Méi :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	PROMOTION IMMOBILIERE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	33 943	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	36 880 Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/> Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="text"/>		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
		233 200	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
<p>Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr</p> <p>Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.</p>			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXALIS 260 Chemin de la Tour de L'Evêque ZAC Parc Georges Besse II 30000 NIMES Tél: 0466296749			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA <input type="text"/>		Date: 03102018 Lieu: NIMES	
Tél: <input type="text"/>		Qualité et nom du signataire: Gérant STEPHANIE SAGNARD	
		Signature: <input type="text"/>	

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 07 au 30 / 06 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		Néant	
SAS STS 439235375			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	5 107		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			72 950
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2018)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS STS 260 CHEMIN TOUR DE L'EVEQUE 30000 NIMES
43923537500052
4110A

Adresse du siège social si différente

--

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	108 943
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		38 120

l **III. Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

70 823

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

